

# LA SEMAINE AFRICAINNE



[www.lasemaineafricaine.info](http://www.lasemaineafricaine.info)

N° 4221 du Vendredi 15 Mars 2024 - 71<sup>e</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -  
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: [lasemaineafricaine@yahoo.fr](mailto:lasemaineafricaine@yahoo.fr)

## ECONOMIE

### L'Italie à la conquête du Congo



Un protocole d'accord a été signé entre Jacqueline Lydia Mikolo, ministre des PME et de l'artisanat, et M. Massimiliano Piu, directeur du consortium, le 7 mars à Brazzaville. (P.5)

## EDITORIAL

### Des sanctions et de ceux qui les infligent

## INTERPELLATION DU GOUVERNEMENT AU SENAT

### Electricité: encore des effets d'annonce

(P.3)

## FEDERATION CONGOLAISE DE FOOTBALL

### Les membres actifs satisfaits de la gestion de l'instance en 2023 (P.19)



## MESSE EN MEMOIRE D'EDITH LUCIE BONGO ONDIMBA

### Les filles et fils d'Oyo ont commémoré la défunte Première Dame du Gabon

(P.11)





# Grande TOMBOLA

Du 4 mars au 31 mai 2024

Pour nos **40 ans** de confiance mutuelle,  
gagnez de nombreux lots\*



\* Lots à gagner par tirage au sort.

INTERPELLATION DU GOUVERNEMENT AU SENAT

# Encore des effets d'annonce dans le secteur de l'électricité

Le Gouvernement était face aux sénateurs, vendredi 8 mars 2024. Six ministres ont répondu aux préoccupations touchant, entre autres, sur les pénuries d'électricité et d'eau, la santé, la gestion des marchés domaniaux. C'est Pierre Ngolo, président du Sénat, qui a présidé les travaux de cette séance des questions orales avec débats.

S'expliquant sur le récent naufrage d'une baleinière, le ministre Guy Georges Mbacka a fait savoir que 98% des baleinières qui accostent dans les ports congolais proviennent des pays limitrophes. «La baleinière qui a coulé entre le 11 et le 12 février n'était pas estampillée République du Congo», a-t-il dit.

Pour lui, la délivrance des autorisations d'exploitation des baleinières est de la compétence de la direction générale de la navigation fluviale, après avis de la commission technique qui délivre le certificat de navigation.

S'agissant du contrôle technique des baleinières, le ministre a reconnu qu'il ne se fait pas par manque de matériel approprié. Par ailleurs, il a indiqué qu'il n'existe plus dans le pays, les sociétés de classification destinées à assurer le contrôle technique des unités flottantes. «Il est à noter que l'ensemble des baleinières est propulsé par des vieux moteurs que les constructeurs ont ingénieusement réussi à adapter sur ces embarcations. En outre, les départs ne sont pas rigoureusement contrôlés et se font généralement la nuit», a-t-il décrié.

Il a plaidé pour une dotation de la direction générale de la navigation fluviale en matériel adéquat pour lui permettre de faire les contrôles.

Le ministre Gilbert Mokoki a parlé de la situation des médecins formés à Cuba. Ils sont, au total, 1790 dont 1612 médecins généralistes et 170 techniciens de santé.

A ce jour, «661 sont intégrés dont 419 à la fonction publique civile, 242 engagés dans la force publique. Ce personnel est déjà affecté dans les 12 départements du Congo. Il reste 1129 médecins et techniciens qui ne sont pas encore intégrés. Dans le cadre du recrutement relatif au quota 2023, le ministère de la Santé dispose de 1400 postes budgétaires. Ces médecins sont la cible prioritaire», a-t-il informé. Le ministre Emile Ouosso est, quant à lui, intervenu sur les pénuries d'eau et d'électricité, la situation des châteaux d'eau et de l'eau pour tous.

Parlant de l'eau, il a indiqué que tous les châteaux d'eau installés dans le pays sont fonctionnels, en dehors de celui du CHU à Brazzaville et de Saint Pierre 1 à Pointe-Noire.

Il a reconnu qu'il n'y a pas d'eau en qualité suffisante pour satisfaire les clients, tout en indiquant que le Gouvernement est au courant de cette situation. Quant à l'électricité,

«nous en avons assez à Pointe-Noire», a vanté le ministre. La difficulté, «c'est l'acheminement de 300 mégawatts à Brazzaville qui pose problème, parce que le réseau qui date de 1982 n'a jamais été entretenu», a fait savoir Emile Ouosso.

Pour lui, la réponse à ces problèmes, c'est la réforme engagée depuis 2001. «Nous sommes en train de rechercher les solutions globales et définitives dans le silence», a-t-il affirmé.

Il a rassuré les sénateurs que ces réformes vont porter de fruits.

Parmi les effets d'annonce de ces réformes figurent l'augmentation de la production d'électricité en panneaux solaires pour une capacité de 500 mégawatts; la construction avec l'apport des Sud-africains d'un barrage à Kiteké, au Sud de Brazzaville, à 30 km de Linzolo, dans le département du Pool, de 512 mégawatts; le barrage de Sounda confié aux Sud-coréens. «Il faut aussi doubler les lignes de transport entre Pointe-Noire et Brazzaville», a-t-il conclu.

De son côté, Juste Désiré Mondelé a édifié les sénateurs sur les vendeurs qui occupent anarchiquement le domaine public. Face à l'érection des marchés domaniaux, il a été constaté la réticence de certains commerçants de s'y installer, créant ainsi des marchés



Pierre Ngolo



Emile Ouosso

de fortune dans les ruelles et artères adjacentes.

Il a réitéré son appel à tous les commerçants de regagner les marchés domaniaux. Dans l'entre-temps, au marché Total, les vendeurs qui occupent les rues seraient gérés par les personnes non habilitées qui perçoivent des recettes à leur profit et ce, au détriment de la mairie.

Le ministre a rappelé que la gestion des marchés domaniaux relève de la stricte responsabilité des collectivités locales.

A ce titre, «les recettes pourvues par les marchés domaniaux participent aux budgets de ces dernières. Toute personne non habilitée qui s'érige en percepteur de taxes locales dans les marchés s'expose à la force publique et à la rigueur de la loi», a-t-il promis, tout en annonçant l'ouverture d'une enquête à ce sujet.

Cyr Armel YABBAT-NGO

MOUVEMENT REPUBLICAIN (MR)

## Destin Gavet va traîner en justice un membre du Gouvernement

Le président du Mouvement républicain (MR), Destin Gavet, a animé le 11 mars dernier une conférence de presse au siège de son parti, à Diata. Pour dénoncer la séquestration de son candidat en lice à l'élection du nouveau président bureau exécutif du Conseil départemental de la Cuvette-Ouest, après le décès de Pierre Nzila. Il a promis porter plainte contre un membre du Gouvernement qu'il accuse d'être le commanditaire et demande l'annulation de l'élection.

Pour lui, cette élection qui s'est déroulée le 6 mars dernier était entachée d'irrégularités. En effet, le candidat de son parti à la présidence du bureau exécutif du Conseil départemental a été, selon lui, «enfermé dans une chambre d'hôtel, débarrassé de ses téléphones portables», a-t-il dénoncé.

Le motif serait son refus de retirer sa candidature comme exigé. «Quelques heures avant la tenue du scrutin, notre candidat aurait reçu un appel téléphonique. ...Quelques instants plus tard, notre candidat se serait rendu au lieu du rendez-vous...exigence lui

avait été faite de retirer sa candidature en faveur de celle du candidat du PCT... un autre rendez-vous avait été pris juste avant l'heure du vote autour des bâtiments du Conseil départemental...notre candidat se serait de nouveau rendu au lieu de la rencontre à l'insu du parti et une fois arrivé sur les lieux, le collaborateur du commanditaire l'aurait appelé, en lui indiquant que la nouvelle rencontre devrait plutôt avoir lieu dans un hôtel situé à proximité...arrivé dans la chambre, le collaborateur du commanditaire lui aurait saisi ses téléphones portables, tout en le prévenant que c'est pour éviter tout contact avec



Destin Gavet

Editorial

## Des sanctions et de ceux qui les infligent

La République gabonaise vient de réintégrer la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale dont elle avait été exclue au lendemain du coup d'Etat du 30 août 2023. Au bout de sept mois de ces sanctions qui l'avaient maintenu hors de l'instance régionale, les sages de la sous-région ont estimé que cela était suffisant pour le Gabon. «Trop souffrant !», comme dirait un bon Congolais !

En plus, le pays s'appête à tenir un « dialogue national » inclusif. Une façon de dire que si le général Oligui Nguema a bien pris le pouvoir par la force, il l'a fait sans effusion de sang et pour le bien de tous. Et il a été applaudi par un échantillon non indifférent de ses compatriotes qui ont salué son geste. Une popularité qui ne semble pas sur le point de diminuer si l'on en juge par les vivats qui ponctuent chacune de ses sorties à Libreville et à l'intérieur du pays.

Certes, un coup d'Etat reste une entorse à la règle démocratique communément admise. Il s'agit d'une prise de pouvoir par la force. Et, théoriquement, les sanctions qu'il appelle ne devraient provoquer aucune variation d'angle dans le jugement auquel elles exposent ses auteurs. Il n'y a pas de coup d'Etat démocratique, positif. Et par d'autres qui nous placent hors des clous. Il faut bien croire qu'il n'y a pas de rigueur qui se maintienne aussi longtemps que nos mains ne se fatiguent pas d'applaudir. La cause désignée est seule la bonne, pas la règle.

Mais l'essentiel est ailleurs. Quel est ce peuple pour lequel il vaut la peine de prendre des sanctions pour le présent, pas pour le futur? Tant qu'il applaudit, il n'est pas en souffrance. Quand il souffre, il le fait savoir. Mais pour qui prend-on la sanction s'il ne crie pas à l'écorché vif? C'est ce qu'ont semblé dire d'autres sages qui, en Afrique de l'Ouest, ont levé les sanctions de la CEDEAO du Mali, du Burkina Faso et du Niger, autres amateurs de coups d'Etat. A quoi donc servent les sanctions? A qui servent-elles ?

Albert S. MIANZOUKOUTA

son parti et d'enregistrer la conversation. Il lui aurait demandé combien avait-il dépensé pour sa campagne. Ensuite, il lui aurait exigé d'aller dans la salle du vote retirer sa candidature. Chose qu'il aurait catégoriquement refusée. Après ce refus, celui-ci aurait dit à notre candidat de l'attendre, il devait aller rendre compte et revenir. En sortant de la chambre d'hôtel, il aurait fermé la porte à clef. A son retour, il lui a dit: l'élection vient de se terminer, tu es libre, tu peux maintenant t'en aller», a-t-il expliqué.

Destin Gavet a qualifié cet acte de séquestration d'anti constitutionnel, d'anti démocratique, de trafic d'influence et d'abus de pouvoir de la part d'un membre du Gouvernement qu'il accuse d'être le commanditaire.

Il a exigé l'annulation de l'élection; de saisir toutes les juridictions de la République pour préjudice physique et morale causé; de saisir la justice internationale pour une enquête indépendante et a promis porter plainte contre le membre du Gouvernement.

KAUD

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES AET

**Pour la création d'une commission mémoire, culture et archives**

La mise en place prochaine d'une commission mémoire, culture et archives des AET (Association des anciens enfants de troupe du Congo), devrait produire un plan d'action objectif et réaliste pour promouvoir la vie de cette association. Pour la réussite de ce projet, il a été sollicité l'implication et l'engagement de toutes les promotions des AET. C'est ce qui ressort de l'allocution de Rémy Ayayos Ikounga, lors de l'assemblée générale ordinaire de cette association le 3 mars dernier, au Palais des congrès à Brazzaville.

Les participants ont adopté le rapport moral annuel du bureau exécutif national, le rapport financier annuel et le rapport de la commission de contrôle et d'évaluation pour la période 2022-2023. Ils ont aussi examiné le fonctionnement, l'exécution du plan d'action du bureau exécutif national pour la période 2022-2025, mais également envisagé les nouvelles perspectives. Outre cela, diverses communications ont été suivies, dont celle portant sur la mission du président Ayayos Ikounga au congrès constitutif de la Panafricaine des associations des anciens enfants de troupe, à Dakar, au Sénégal, et de l'assemblée générale des AET de Centrafrique à Bangui. Des actions phares menées en 2023 par l'as-



Les AET du Congo autour de leur président Rémy Ayayos Ikounga

sociation, il a été souligné qu'elle a été marquée par la naissance de la Fédération africaine des AET, une nouvelle organisation regroupant déjà les Amicales des AET de 11 pays africains. Elle s'inscrit dans la perspective du renforcement des échanges sur la base de la fraternité et de la solidarité en vue d'une promotion accrue de l'intégration africaine.

Il a dit compter sur le soutien de tous les membres, pour honorer et représenter l'association des AET du Congo à ce niveau. Aussi a-t-il annoncé une possible réception à Brazzaville des responsables des Amicales sœurs d'Afrique, lors de la Journée nationale des AET de cette année.

Alain-Patrick MASSAMBA

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**La communauté internationale s'engage à protéger les tourbières du bassin du Congo**

La capitale congolaise, Brazzaville, a abrité, du 12 au 14 mars 2024, l'atelier annuel d'apprentissage du projet «Protéger la biodiversité, le carbone et les réserves d'eau dans les tourbières du Bassin du Congo grâce à une prise de décision éclairée». Les travaux ont été ouverts par la ministre de l'Environnement, du développement durable et du bassin du Congo Arlette Soudan-Nonault, en présence de l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne Wolfgang Klapper et du coordonnateur



Les officiels et les participants à l'ouverture de l'atelier

Cet atelier va contribuer à l'amélioration de la connaissance des tourbières, afin de permettre la mise en place des meilleures politiques et stratégies de préservation et de promouvoir le développement durable grâce à la valorisation du carbone que stockent les tourbières.

Les tourbières jouent un rôle crucial dans la lutte contre le changement climatique grâce à la quantité importante de carbone qu'elles stockent. En conservant les tourbières, nos pays contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'atténuation des effets du changement climatique a indiqué la ministre Soudan-Nonault. Elles abritent une biodiversité unique et sont souvent le foyer d'espèces rares et menacées. En préservant cet écosystème particulier, «nous protégeons notre patrimoine naturel et maintenons la diversité biologique, ce qui peut avoir des avantages économiques, écologiques et culturels à long terme», a souligné la ministre de l'Environnement. La ministre Soudan-Nonault a rappelé

le rôle indispensable des écosystèmes dans la préservation de la planète: «Les écosystèmes sont les fondations de notre existence. Ils fournissent l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, les aliments que nous consommons, et régulent le climat qui nous permet de prospérer. Ils abritent également une biodiversité inestimable, comprenant des millions d'espèces, chacune jouant un rôle vital dans le maintien de l'équilibre écologique».

La préservation des tourbières, a insisté la ministre Soudan-Nonault, offre une gamme de bénéfices tangibles pour nos pays, allant de la régulation du climat à la protection de la biodiversité et au développement économique durable. «Investir dans la préservation de ces écosystèmes précieux est non seulement bénéfique pour l'environnement, mais aussi pour la société dans son ensemble», a-t-elle précisé.

Les partenaires techniques et financiers, en l'occurrence le coordonnateur du système des Nations unies au Congo et l'ambassadeur d'Allemagne au Congo, ont exprimé leur disponibilité à accom-

pagner le Congo dans l'exécution du projet. «Ce partenariat est le témoignage de notre engagement collectif en faveur de la protection de notre planète. Nous considérons cet atelier comme une opportunité précieuse pour renforcer notre collaboration et maximiser l'efficacité de notre travail ensemble», a déclaré Chris Mburu, tout en réitérant l'engagement des agences onusiennes à soutenir les efforts du Gouvernement dans la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des politiques environnementales à accélérer l'action de lutte contre les changements climatiques.

Pour la cause vitale de préservation des tourbières, Wolfgang Klapper s'est dit heureux que son pays s'engage dans la protection des forêts des tourbières en République du Congo et en République démocratique du Congo.

Lancé officiellement en janvier 2022, le projet se terminera le 31 décembre 2027. Il est coordonné par le Programme des Nations unies pour l'environnement, bénéficiaire de la subvention, en collaboration avec le Fonds des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

**AVIS D'APPEL D'OFFRES**

**N°001/ECG/DG/2024**

**POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CLOISONNEMENT DU 4<sup>ème</sup> ETAGE ET MODIFICATION DES CLOISONS DE CERTAINS ESPACES DU 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> ET 7<sup>ème</sup> ETAGE, FOURNITURE D'EQUIPEMENT DE BUREAU ET FLOUTAGE & BRANDING DES CLOISONS DESDITS ESPACES**

La Direction Générale de Ecobank Congo lance un avis d'Appel d'Offres pour la réalisation des travaux de cloisonnement du 4<sup>ème</sup> étage et modification des cloisons de certains espaces du 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> étage, fourniture d'équipement de Bureau et Floutage & branding des cloisons desdits espaces

Le dossier d'Appel d'Offres ou de candidature est à retirer à son siège social sis au croisement des Avenues Gouverneur Général Félix EBOUE et Amilcar CABRAL, Centre-ville Brazzaville et à Pointe-Noire à au Secrétariat de l'Agence Ecobank Atlantic Palace.

Les Offres signées et cachetées devront être déposées aux mêmes adresses au plus tard le 15 mars 2024 à 16 heures.

*Fait à Brazzaville, le 20 février 2024*

**La Direction Générale**

ECONOMIE

# L'Italie à la conquête du Congo

À la suite du Forum Italo-congolais, axé sur la promotion des échanges entre les PME et les artisans, qui s'est tenu du 31 janvier au 2 février 2024 à Rome, en Italie, une délégation de Impero CO., un consortium d'investisseurs italiens, a séjourné au Congo, du 4 au 9 mars dernier, pour une mission de travail. Au cours de celle-ci, un protocole d'accord a été signé entre Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre des PME et de l'artisanat, et M. Massimiliano Piu, directeur du consortium, le 7 mars, à Brazzaville.

Les projets phares du ministère ont été présentés à la partie italienne au cours de la séance de travail du 5 mars. Les investisseurs italiens ont manifesté leur intérêt particulièrement sur deux projets: la création d'une Banque des PME et de l'artisanat, ainsi que l'érection et le financement de la maison des entreprises.

D'où la signature, le jeudi 7 mars dernier, d'un protocole d'accord pour formaliser ce partenariat.

Pour l'ambassadeur Henri Okemba, le Congo vient de bâtir avec l'Italie, un véritable pont dans les relations économiques entre les deux pays. «C'est la concrétisation d'une grande idée, celle d'organiser le Forum Italo-congolais qui a permis à la ministre des PME et de l'artisanat de présenter les grands projets de l'écosystème des PME; de faire rencontrer les artisans congolais et ceux d'Italie, afin qu'ils puissent échanger et établir les relations. Aujourd'hui, nous avons les résultats», a-t-il dit.

L'ambassadeur d'Italie au Congo a, quant à lui, exprimé sa satisfaction et ses félicitations pour cet important résultat.

«Si nous sommes ici, c'est parce que nous avons un projet à réaliser», a justifié M. Massimiliano Piu, président d'Impero CO, tout en remerciant le Gouvernement congolais pour la confiance placée en sa société.

Et d'indiquer: «Après avoir posé cette première pierre, nous espérons aller de l'avant avec ce projet jusqu'à sa réalisation qui doit se faire le plus vite possible, afin que le Congo commence à avoir de vrais soutiens venant des pays



La signature du protocole d'accord

étrangers dont les nôtres». Par cette signature du protocole d'accord, la ministre pense que ce n'est qu'un premier pas vers les grands projets communs. «Nous sommes heureux du fruit du travail commun. Ce qui était un rêve pour certains, est en train de se réaliser. Je peux donc déjà nous voir dans quelques mois en train de poser la première pierre d'un de ces projets. Croyez-moi, ce que nous faisons aujourd'hui va changer des vies des Congolais et impactera la vie de plusieurs familles. Vous faites parties de ceux qui vont

permettre de concrétiser ce rêve», a déclaré Jacqueline Lydia Mikolo.

A noter que le forum Italo-congolais a réuni plus de 400 acteurs représentant les institutions, entreprises et artisans ayant manifesté leur intérêt de discuter des opportunités et des défis auxquels les petites et moyennes entreprises doivent faire face dans différents secteurs, à l'image d'un tissu artisanal dans lequel Rome et Brazzaville se reconnaissent comme semblables.

Cyr Armel YABBAT-NGO

JOURNEE SCIENTIFIQUE A LA FLASH

# La conférence de Brazzaville: 80 ans après

La formation doctorale Histoire et civilisations de la Faculté des lettres, arts et sciences humaines (FLASH), de l'Université Marien Ngouabi, en collaboration avec l'Interdisciplinaire Groupe et Recherche en Afrique contemporaine (IGRAC) et Avenir NEPAD Congo, a organisé jeudi 29 février dernier à Brazzaville une journée scientifique autour de «la Conférence de Brazzaville de 1944: 80 ans après». C'était sous la supervision du Pr Joseph Zidi, responsable de la formation doctorale, président du comité d'organisation de la Journée scientifique, en présence du doyen de la FLASH, le Pr Evariste Dupont Boboto, et du vice-doyen, le Pr Arsène Elongo, des enseignants et chercheurs, ainsi que des étudiants et d'autres invités.



Les participants à la Journée scientifique

à Brazzaville découlent de nombreuses avancées significatives qui ont concouru à l'amélioration de la condition sociale du colonisé et à une prise en main des territoires par la métropole, qui a mis un accent particulier à l'encadrement des indigènes et leur insertion progressive dans certaines sphères administratives. Roland Christian Mbinda Nzaou a, quant à lui, construit sa communication autour d'un cas particulier

des retombées politiques de la Conférence de Brazzaville: les succès politiques de Félix Tchicaya et son PPC dans le Niari. Enfin, Martin Yaba a insisté sur la valeur ajoutée de Félix Eboué dans la défense des intérêts des indigènes, au regard de leur apport dans la victoire de la France devant l'Allemagne qui se profilait.

Gaule D'AMBERT

Quatre communications ont gravité autour du thème principal: «Conférence de Brazzaville: aux sources de la décolonisation et de la dépendance», en guise de leçon inaugurale, par le Pr Joachim Goma-Thethet; «La Conférence de Brazzaville de 1944 et le déclin vers les indépendances africaines: cas du Congo», une communication du Pr Zéphirin Sah; «Un exemple des conséquences politiques de la conférence de Brazzaville de 1944 au Moyen-Congo: le succès du Parti progressiste congolais (PPC) de Jean Félix Tchicaya dans le Niari (1946-1957)», par Dr Roland Christian Mbinda Nzaou et «Le rôle de Félix Eboué dans la Conférence de Brazzaville de 1944», par le docteur Martin Yaba.

S'en sont suivis les échanges et les recommandations à l'endroit des autorités municipales, entre autres, la débaptisation d'une avenue ou d'un espace «Place de la conférence de Brazzaville».

Dans sa conférence inaugurale, le Pr Joachim Emmanuel Goma-Thethet a rappelé, l'épopée du général de Gaulle (1940-1944), débutée après son refus d'obéir au maréchal Pétain qui demandait aux Français de baisser les armes et de signer l'armistice. Après quoi, il s'est intéressé à la conférence de Brazzaville, tenue du 30 janvier au 8 février 1944. Il a mis en relief les enjeux au cœur de cette conférence à partir de laquelle le général de Gaulle avait promis aux Africains

des changements significatifs, pour les encourager à poursuivre leur effort de guerre. Seulement, elle a écarté toute idée de self gouvernement, car la France devait continuer à asseoir son influence sur son empire. «C'est dans la conférence de Brazzaville qu'il faut voir les éléments de continuité de dépendance de plusieurs pays africains. Entre autres éléments qui garantissent cette dépendance, il y a la mise en place du Franc CFA et la Françafrique incarnée par Jacques Foccard», a-t-il souligné. Le Pr Zéphirin Sah a, pour sa part, indiqué que les assises de 1944

QUALITE DU SERVICE

## L'UE va financer le système de management des services publics

C'est ce qui ressort de l'audience qu'a accordée le 7 mars dernier le ministre du Contrôle d'Etat, de la qualité du service et de la lutte contre les antivaleurs, Jean Rosaire Ibara, à l'ambassadeur de l'Union européenne au Congo, Giacomo Durazzo.

Le diplomate européen est venu faire le point sur une mission ponctuelle que son institution pourra financer très rapidement. Il s'agit d'un système de gouvernance économique mis en place par le ministère du Contrôle d'Etat, de la qualité du service et de la lutte contre les antivaleurs. «Nous allons mobiliser l'expertise», a-t-il déclaré.

Il a indiqué que l'Union européenne a recadré ses priorités par rapport à ce nouveau ministère. En termes de soutien des organisations de lutte contre la corruption au Congo, en parlant du contrôle d'Etat, «l'Union européenne n'est pas au cœur du soutien à ce ministère. Il y a d'autres partenaires comme la Banque mondiale et le FMI qui soutiennent ces activités. Mais comme les notions de gouvernance sont aussi importantes pour l'UE, elle a accepté pour l'instant de soutenir une petite expertise, mais si les choses évoluent bien, on pourra dans le futur voir si on peut continuer de soutenir d'autres activités liées à cette première mission. Pour l'heure,

Giacomo Durazzo



c'est une mission ponctuelle. On a rédigé les termes de référence pour mettre en place un système de contrôle de qualité des activités de la Fonction publique. C'est un acquis, l'UE va financer le système de management des services publics. C'est un acquis», a affirmé Giacomo Durazzo.

KAUD

# COUP D'OEL EN BIAIS

## Y aurait-il un conflit latent entre les soutiens du Président Sassou ?

Depuis quelques semaines, des rumeurs faisant état de guerre de positionnement ou de règlements de compte entre les soutiens du pouvoir de Brazzaville circulent sur les réseaux sociaux. Le cas qui confirme cela est l'audio d'Aimé Hyldevert Mouagni, député de la première circonscription de Moungali, à Brazzaville. Il s'en prend au général Jean-François Ndengué et au ministre de l'Intérieur Raymond Zéphirin Mboulou, mais il fait aussi des révélations sur le pouvoir, notamment son engagement auprès du président Sassou et les circonstances du renversement du prédécesseur de ce dernier. Cet audio fait le buzz. Il y a aussi les rumeurs de disputes entre les membres du cercle rapproché du chef de l'Etat.

## Emoi après la découverte d'au moins cinq cadavres dans un commissariat de police

Les Brazzavillois se sont réveillés lundi 11 mars 2024 en apprenant la mort d'au moins cinq jeunes placés en garde à vue dans les geôles du commissariat central de police du Djoué, dit Angola Libre, à Makélékélé, le premier arrondissement de la capitale. Les policiers les auraient découverts en ouvrant leur cellule. Une foule en émoi venue des quartiers alentours, parmi eux les parents des décédés, s'était attournée devant ce commissariat pour faire le Saint Thomas et chercher à comprendre les circonstances du drame. Selon une version de la police relayée par certains médias en ligne, une bagarre entre prévenus serait à l'origine du drame. Les présumés meneurs auraient été identifiés. Mais d'autres personnes mettent en doute cette version. Pour nombre de gens, ces jeunes seraient morts par étouffement, leur petit cachot étant surpeuplé. On parle de 6 ou 7 autres transportés dans les hôpitaux. En pareille circonstance, on se perd en conjectures y compris sur le nombre exact des victimes. Une enquête doit être ouverte pour déterminer la cause de ce drame qui ressemble à celui du commissariat de Chacona où 13 jeunes avaient été tués en juillet 2018.

## Route Loudima-Sibiti : un triste sort

Un tronçon de cette route n'est plus qu'une voie carrossable que les gros véhicules de transport peinent énormément à parcourir à cause des nids de poule ou des crevasses qui le jonchent. Et dame pluie fait le reste. Il faut regouffonner ce tronçon dégradé. Voici des années déjà que les usagers alertent les services habilités, mais rien ne pointe à l'horizon, se plaignent-ils, alors qu'il faut parer au plus pressé.

## La piscine du Stade

### Président Massamba-Débat à l'état sauvage

Cette piscine construite en 1965 et réhabilitée en 2015 est une infrastructure sportive bien insolite aujourd'hui. Non seulement, elle a repris un coup de vieux, mais parce qu'elle est dans l'état d'abandon, l'herbe sauvage y pousse partout, y compris dans le bassin d'eau devenu un gîte des grenouilles. Les chasseurs pourraient même se permettre d'y opérer avec l'espoir de trouver du gibier. «Quelle honte, quand on sait que cette piscine se trouve à moins de 300 mètres du ministère en charge du sport !», s'est exclamé un passant.

## SEMINAIRE INTERNATIONAL

**Le Mouvement des Avocats Panafricains (M.A.P.) et Le CABINET JUFU CONSULTING en collaboration avec la commission Nationale OHADA (Congo)**

Sous la Direction scientifique du Professeur NDIAYE DIOUF, Professeur agrégé des facultés de droit, Rédacteur de l'AUPSRVE, Ancien Doyen de la Faculté de droit à l'Université Cheik Anta Diop (Sénégal), Formateur des formateurs à l'ERSUMA

**Thème : LES INNOVATIONS DE L'ACTE UNIFORME OHADA PORTANT PROCEDURES SIMPLIFIEES DE RECouvreMENT ET VOIES D'EXECUTION**

**04 et 05 Avril 2024 8H À 17H**

**Modalités d'inscription :**

Coût de la formation complète avec pause-café : **250.000 F CFA**

Le nombre de place étant limité, le règlement doit nous parvenir avant le 29 mars 2024.

Mode de paiement : chèque par ordre de JUFU CONSULTING (Brazzaville-Pointe-Noire);

Par virement : Airtel money 05 749 15 17 ou Mobile money 06 901 90 06

Vous pouvez contacter :

À Paris : Maître Jacques Robert D'AVINE, avocat à la Cour, Tél 0033610596005 / [cabindokw@gmail.com](mailto:cabindokw@gmail.com);

Maître Revoluti ISSOUKI MBOURONGA, [revoluti.avocat@yahoofr](mailto:revoluti.avocat@yahoofr);

À Brazzaville, Maître Martin SAKOZIO KELA, avocat à la Cour, [maître.usakio@gmail.com](mailto:maître.usakio@gmail.com);

À Pointe-Noire, Maître Roland BEMBELEY, [rolandbembely@yahoo.fr](mailto:rolandbembely@yahoo.fr) 05 749 15 17 et 06 508 62 79

**Principaux intervenants :**

Me NDIAYE DIOUF, Professeur agrégé, Université Cheik Anta Diop - Sénégal ;

**Modérateurs :**

Me Roland BEMBELEY, Avocat à la Cour - Formateur en droit OHADA, Docteur en droit et enseignant à l'Université Marien Ngouabi;

Me Roland BEMBELEY, Docteur en droit, Ancien Directeur des études l'ERSUMA, enseignant en droit OHADA ;

Me Roland BEMBELEY, Avocat à la Cour - Formateur en droit OHADA, Docteur en droit et enseignant à l'Université Marien Ngouabi;

A l'Auditorium du ministère des Affaires étrangères  
Boulevard Aimé RAOUL, Brazzaville-République du Congo



MINISTÈRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE  
PROJET D'APPUI AUX ACTIVITES ECONOMIQUES INCLUSIVES ET RESILIENTES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE  
ProClimat Congo



UNITE DE GESTION DU PROJET  
Financement : Banque Internationale de Reconstruction pour le Développement (BIRD - 9493-CG et Partenariat Mondial pour les Paysages Durables et Résilients (PROGREEN - C0684-CG)

## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE SPECIALISTE EN CONSERVATION (Publication du 8 mars 2024)

### 1. Contexte

Le Gouvernement du Congo a obtenu de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement (BIRD) un Prêt d'un montant de 70 millions USD et un Don d'un montant de 12 millions USD avec le Partenariat Mondial pour les Paysages Durables et Résilients (PROGREEN), soit un total de 82 millions USD, pour la mise en œuvre du Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo - P177786). Le ProClimat a aussi bénéficié d'un financement additionnel de 50 millions USD de la part de l'IDA. La durée du Projet est de cinq (5) ans. Une partie de ces fonds serviront à effectuer les paiements des services d'un (e) Spécialiste en Conservation.

### 2. Les services au titre de ce contrat sont essentiellement

Le/la Spécialiste en Conservation du Projet ProClimat est responsable de toutes les activités du Projet relatives à la mise en œuvre des activités de conservation financées particulièrement dans le cadre de la Sous composante 2.2 (Améliorer la gestion du capital naturel), dont l'objectif principal est d'accroître l'efficacité de la gestion des aires protégées. Il/elle est placé (e) sous l'autorité directe du Coordonnateur du Projet à qui il/elle rend compte de ses activités. Il travaille en étroite collaboration avec tous les autres membres de l'équipe du Projet (UGP et BSP) ainsi que l'ensemble des partenaires de mise en œuvre.

**3. Le Ministère du Plan de la Statistique et de l'Intégration Régionale (MPSIR)** à travers l'Unité de Gestion du Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo), invite les candidats intéressés, éligibles et qualifiés, à présenter leur candidature en vue de la fourniture des services de ce poste.

### 4. Les dossiers de candidature doivent être constitués comme suit :

- Une lettre de motivation ;
- Un Curriculum vitae (CV) actualisé et indiquant clairement les informations sur les expériences et les compétences en rapport avec la mission (mentionnant les qualifications et expériences pertinentes pour la mission, description des tâches réalisées dans des missions similaires) ;
- Des copies certifiées conformes à l'original des diplômes et certificats ;
- Une copie des contrats ou des attestations de bonne fin pour les prestations antérieures ;
- Les références des anciens employeurs.

**NB : seules les missions approuvées (attestées) seront prises en compte dans l'évaluation.**

### 5. Profil du poste

- Le/la Spécialiste en conservation devra présenter le profil suivant :
- avoir un diplôme d'au moins BAC+5 en écologie, conservation, développement rural, zootechnie, environnement, sciences forestières, gestion des ressources naturelles ou équivalent ;
  - avoir une expérience d'au moins cinq (5) ans dans la conservation, la Lutte Anti-Braconnage (LAB), la gestion des aires protégées et/ou l'écotourisme ;
  - avoir une expérience dans la mise en place des stratégies et/ou des plans de lutte Anti-Braconnage, de conservation de la biodiversité, d'écotourisme, etc.) ;
  - avoir des aptitudes de travail en équipe, dans un milieu multiculturel et sous pression ;
  - maîtriser les outils informatiques de base (Word, Excel, Powerpoint, Internet...);
  - avoir une connaissance d'outils de conception ou de des collectes des données (ODK collect, et autres) ou de cartographie (QGIS, ArcGIS, etc.) et des logiciels de traitement des données serait un atout ;

- avoir une bonne maîtrise du monde rural congolais, notamment de ses espaces de conservation ;
- avoir une parfaite maîtrise du français et de bonnes compétences en communication écrite et orale.

### **Les candidatures féminines sont encouragées.**

**NB : Tous les candidats fonctionnaires doivent noter que dans l'éventualité qu'ils sont retenus, ils ne pourront être recrutés qu'à condition qu'ils puissent prouver et/ ou justifier qu'ils sont soit détachés ou mis en disponibilité par la fonction publique, et s'engagent individuellement dans le cadre de contrats de consultants individuels. Sauf dans le cadre des exceptions prévus par la loi, les candidats ayant déjà été admis à faire valoir leurs droits à la retraite au moment de postuler ne seront pas retenus, conformément à la loi. Ceci vaudra aussi pour les candidats atteignant l'âge de la retraite, soit au moment du recrutement, et/ou avant la fin de la première année du contrat.**

### 6. Durée de la mission

La durée de la mission est de douze (12) mois, renouvelable dans les limites de la durée du projet après évaluation annuelle des performances. Le poste est basé à Brazzaville avec des déplacements fréquents dans les zones d'intervention du projet.

### 7. Processus de sélection

La sélection du Candidat se fera en accord avec les procédures définies dans le règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement des projets de la Banque mondiale.

Les Candidats seront recrutés sur la base de leurs qualifications académiques, de leurs expériences professionnelles pertinentes et de leurs capacités à réaliser la mission. Le recrutement sera effectué en 2 phases :

- Une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour la mission au regard de l'analyse des dossiers reçus ;
- Une phase de sélection par un interview de chacun des candidats présélectionnés sur la liste restreinte. Afin de retenir le candidat correspondant le mieux au profil attendu du poste en objet.

Les candidats intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des Termes de Référence (TDRs) du poste à travers l'adresse e-mail suivante : candidatures.proclimat@gmail.com ou à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00.

Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat), sur l'Impasse du Croisement Groupe Scolaire REMO et Avenue Maréchal LYAUT, Centre-Ville, Brazzaville, République du Congo.

### 8. Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidatures devront être envoyés à l'adresse e-mail suivante: candidatures.proclimat@gmail.com au plus tard le 22 mars 2024 à 14 heures 00. Veuillez préciser en objet le titre du poste et le nom du candidat. Les dossiers remis en retard ne seront pas acceptés.

Fait à Brazzaville, le 8 mars 2024

**Le Coordonnateur**  
**Mexans Sosthène MAYOUKOU**

CEEAC

**Sanctions levées contre le Gabon qui réintègre l'instance régionale**

Les Chefs d'État et de Gouvernement de l'Afrique centrale se sont retrouvés, samedi 9 mars à Malabo, en Guinée équatoriale, pour la 24<sup>e</sup> session ordinaire de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). A cette occasion, la conférence a décidé de la levée des sanctions contre le Gabon.

Dialogue national inclusif au Gabon a été publié au journal officiel. La prochaine étape vise la réintégration dans l'Union africaine. La

Les sanctions contre le Gabon avaient été prises dans la foulée du coup d'État du 30 août 2023. Six mois après, le Gabon se voit donc réintégré au sein des instances régionales. Le siège de la CEEAC est également maintenu à Libreville. La CEEAC a noté dans son communiqué final, des avancées significatives dans le retour à l'ordre constitutionnel avec notamment la mise en place d'un chronogramme de transition de 24 mois. Dans la foulée, le ministre des Affaires étrangères gabonais a salué ces décisions et adressé ses vifs remerciements aux Chefs d'États et de Gouvernements de la région. La suspension de la CEEAC avait été un coup dur pour la diplo-



Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC

matie gabonaise, isolant le pays sur la scène régionale. Lors du précédent sommet qui s'était tenu en décembre, le général Oligui Nguema n'avait pas réussi à convaincre ses homologues. Parmi les recommandations régionales figurait encore la tenue d'un processus politique inclusif. Vendredi 8 mars, le décret portant convocation du

CEEAC va dépêcher une mission de plaider auprès de l'UA et des Nations unies pour expliquer la démarche de la réadmission du Gabon. Le communiqué met en avant l'«adhésion du peuple au processus de transition, son inclusivité et son caractère paisible».

Alain-Patrick MASSAMBA

TCHAD

**Succès Masra investi candidat à la présidentielle par son parti**

Le parti les Transformateurs a un candidat à la présidentielle du 6 mai prochain: Dr Succès Masra. Il a été investi dimanche 10 mai dernier à N'Djamena. Malgré le contexte sécuritaire, économique et politique, les militants de Succès Masra veulent tout de même croire à sa victoire.



Succès Masra

L'opposant devenu Premier ministre Succès Masra a, donc, annoncé sa candidature à l'élection présidentielle dimanche 10 mars 2024 au cours d'un grand meeting à N'djamena la capitale politique du Tchad. «Oui, je suis candidat», a-t-il hurlé devant ses partisans en liesse. Malgré le contexte sécuritaire tendu après la mort de l'opposant Yaya Dillo et la crise sociale née de l'augmentation des prix du carburant par le gouvernement, Alice Sabra n'en avait jamais douté. «Les analystes à deux balles ont dit n'importe quoi. Aujourd'hui, il vient de dire oui devant tout le monde et nous sommes prêts à l'accompagner !», se réjouit-elle. La tâche ne sera pas simple sans révision des listes électorales et avec des institutions dominées par le parti du président de transition Mahamat Idriss Deby. Mais Amadji Akoinan y croit quand même: «Malgré tout cela, c'est la voix du peuple qui compte. Ce n'est pas quelqu'un ou quelques appareils qui vont venir contrôler. Nous, on va contrôler notre propre élection et ça va bien se passer», assure-t-il. Entre deux références bibliques, Succès Masra a donné un aperçu de son programme et dénombre cinq priorités : l'éducation, la ju-

stice, la sécurité, la diplomatie et l'économie. Grand, athlétique et élégant, excellent orateur, Succès Masra soigne ses apparitions. Il mobilise massivement dans certains quartiers de la capitale et dans le sud du Tchad, comme l'a montré la caravane menée récemment à son retour d'exil. Il insiste sur le besoin de justice, de diversité et d'égalité entre les communautés tchadiennes, ce qui séduit la jeunesse, qui n'a connu que la main de fer des années Déby. Son éducation et son éloquence lui permettent de tisser des réseaux aux États-Unis, en Europe et dans les principales capitales d'Afrique francophone. Après des expériences dans le privé, Succès Masra rejoint la Banque africaine de développement (BAD) en tant qu'économiste financier principal. Mais le goût pour la politique le rattrape : en pleine mobilisation contre le projet de quatrième République

porté par le président Idriss Déby, Succès Masra lance le mouvement Les Transformateurs, en avril 2018. La nouvelle Constitution relève l'âge plancher pour participer à l'élection présidentielle, ce qui exclut l'opposant du scrutin de 2021. Le candidat des Transformateurs Succès Masra a fait de brillantes études, il a engrangé des bourses et une litanie de diplômes : Université catholique d'Afrique centrale à Yaoundé, Université catholique de Lille, Sciences-Po Paris, Harvard, Oxford, et un doctorat en économie à la Sorbonne sur l'Afrique face aux défis de l'économie post-pétrole. A 40 ans, le premier ministre et désormais candidat à la prochaine élection présidentielle avait été nommé le 1er janvier 2024 suite à la promulgation de la nouvelle Constitution une semaine avant.

Gaule D'AMBERT

**INSERTION LEGALE**

**« TOTONGA » S.A.R.L.U.**

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Au capital social d'Un Million (1 000 000) de Francs CFA  
Siège social Sis : 1<sup>er</sup> étage Galerie Marchande de l'ARC, Avenue William Guinet, Centre-Ville  
Brazzaville-République du Congo

Aux termes de l'acte reçu par l'Office Notarial de Maître Hortense MVINZOU LEMBA et enregistré à Brazzaville aux Domaines et Timbres de la plaine, le vingt février deux mille vingt-quatre, Folio 034 / 22 N°1170, il a été constitué, conformément à l'Acte Uniforme portant Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA) une société dénommée «TOTONGA », Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.  
Capital social : Un Million (1 000 000) de Francs CFA.  
Siège Social : 1<sup>er</sup> étage Galerie Marchande de l'ARC, Avenue William Guinet, Centre-ville, Brazzaville République du Congo.

Objet Social :  
• Réaliser des projets de construction de routes et bâtiments ;  
• Installer et exploiter les stations de gestion du service de la route ;  
• Fournir tous matériaux intervenant dans la réalisation de tout projet de construction et de gestion de la route (Machine et outillages, Matériaux de construction, Panneaux de signalisation, Équipement de sécurité EPI, Matériels électrique, solutions énergétiques, Matériels de gestion de station de péage et de pesage, Matériels et solutions informatiques, tous besoins en BTP).

Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires connexes ou annexes, de nature à favoriser son développement.

Durée : 99 années.  
RCCM : La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n°CG-BZV-01-2024-B13-00090 du vingt-trois février deux mille vingt-quatre.

Gérant : Monsieur DOUA Frédéric.

Pour insertion  
Maître Hortense MVINZOU LEMBA

**INSERTION LEGALE**

**« ZEIDANE » S.A.R.L.U.**

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Au capital social d'Un Million (1 000 000) de Francs CFA  
Siège social Sis : N°126, Avenue Fulbert YOULOU, Arrondissement I Makélékélé  
Brazzaville-République du Congo

Aux termes de l'acte reçu par l'Office Notarial de Maître Hortense MVINZOU LEMBA et enregistré à Brazzaville aux Domaines et Timbres de Bacongo, le vingt et un février deux mille vingt-quatre, Folio 035 / 001 N°0214, il a été constitué, conformément à l'Acte Uniforme portant Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA) une société dénommée «ZEIDANE », Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.  
Capital social : Un Million (1 000 000) de Francs CFA.  
Siège Social : 126 Avenue Fulbert YOULOU, Arrondissement I Makélékélé, Brazzaville République du Congo.

Objet Social :  
• Import - Export ;  
• Vente en Gros et en Détails ;  
• Alimentation ;  
• Boulangerie ;  
• Chambre Froide.

Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires connexes ou annexes, de nature à favoriser son développement.

Durée : 99 années.  
RCCM : La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n°CG-BZV-01-2024-B13-00091 du vingt-trois février deux mille vingt-quatre.

Gérant : Monsieur ZEIDANE Mohamed El Moustapha.  
Cogérant : Monsieur ZEIDANE Mahmoud.

Pour insertion  
Maître Hortense MVINZOU LEMBA

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE)

Vers la mise en place d'une coalition nationale pour la protection des mineurs

Une rencontre citoyenne a été organisée du 5 au 6 mars 2024 à Brazzaville par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) sous le thème: «Les formes émergentes de la délinquance juvénile et la criminalité chez les jeunes en République du Congo: état de la situation, actions menées, résultats, et perspectives». Le but étant d'établir entre tous les intervenants qui luttent contre la délinquance juvénile et suggérer la mise en place d'une coalition nationale pour la protection des mineurs et l'accompagnement des jeunes en conflit avec la loi.



Mme Emilienne Raoul posant avec les représentants des institutions

C'est Mme Emilienne Raoul, présidente du CESE, qui a ouvert les travaux. Les participants ont partagé les expériences d'action dans la lutte contre la délinquance juvénile. Ils ont réfléchi pour remettre en place des stratégies de prise en charge des jeunes délinquants afin qu'ils soient accompagnés, dans la sortie de ce phénomène des groupes dangereux. Ouvrant les travaux, la présidente du CESE a indiqué qu'en organisant la rencontre citoyenne, le CESE veut renforcer la place du Conseil dans le débat public en tant qu'assemblée des organisations de la société civile. Emilienne Raoul a constaté que plusieurs programmes ont été mis en œuvre mais, «nous constatons que le mal a pris une telle ampleur que cela nous inquiète tous. Ayons l'honnêteté de dire que nous avons failli à notre mission celle d'apporter paix et sécurité dans certains de nos quartiers», a-t-elle dit. Le Haut-commissaire à la justice restauratrice, à la prévention et au traitement de la délinquance juvénile Adolphe Mbou-Maba, a fait une communication introductive sur «le mandat du Haut-commissaire à la justice restauratrice, à la prévention et au traitement de la délinquance juvénile, réalisations, limites et perspectives». Le Haut-Commissariat à la justice a été créé par un décret 2021 par le président de la République. Il est chargé de préparer, élaborer et mettre en œuvre la stratégie nationale de prévention et de traitement de la délinquance juridique, sensibiliser et prévenir les formes de délinquance juvénile. Adolphe Mbou-Maba a aussi fait la restitution de la mission effectuée dans tous les arrondissements de Brazzaville et dans quelques départements du Congo pour rencontrer les «bébés noirs». Au nom des représentants de toutes les institutions, Crépin Mabiata, participant, a remercié la présidente du CESE pour la tenue de la table ronde. Parmi les recommandations formulées, «nous avons retenu que la régulation de ce fléau est l'affaire de tous et de chacun, à tous les niveaux de la vie humaine. Nous avons compris que tout le monde est coupable et que chacun doit mettre la main à la pâte, et nous avons conclu que seule une conjugaison d'efforts peut libérer la communauté nationale de ce mal», a-t-il dit. Les institutions constitutionnelles assurent toutes de leur entière disponibilité chaque fois que la nécessité de venir au secours de la nation se fera sentir. Elles souhaitent que les recommandations retenues soient suivies de réelle effectivité car le temps est venu pour mettre un terme définitivement à ce fléau, a affirmé Crépin Mabiata. Clôture des travaux, Mme Emilienne Raoul a déclaré que les documents finalisés, après une synthèse par deux personnes de chaque commission, seront remis au président de la République, au président du Sénat et au président de l'Assemblée nationale, mais le Haut-commissariat qui dépend du Premier ministre, le fera en main propre. La présidente du CESE a invité les participants à une prochaine rencontre qui pourrait porter sur le problème des veuves et des orphelins.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Investir en faveur de la femme?

La Journée internationale des droits des femmes instituée, par les Nations unies depuis 1977, est célébrée officiellement le 8 mars de chaque année, en hommage au mouvement en faveur des droits des femmes. Le Congo comme tous les pays du monde célèbrent aussi les droits de la femme. Cette 47<sup>e</sup> Journée internationale des droits des femmes a pour thème: «Investir en faveur de la femme: accélérer le rythme». Qu'est-ce que cela veut dire? Que peut-on entendre?



Sœur Thècle Saurelle BAHAMBOULA

Ce thème nous interpelle tous: hommes et femmes du continent africain spécialement. C'est pourquoi, en tant que femme, nous prenons le risque d'écrire ces quelques lignes, de faire part de cette réflexion. Ce n'est qu'un point de vue personnel. Nous le faisons pour toutes ces femmes sans voix et aussi pour tous ceux qui continuent de lutter pour que le respect des droits des femmes soit effectif dans notre culture, dans notre mentalité. Que cessent toutes formes de préjugés défavorables à l'égard des femmes pour un monde, mieux une Afrique plus respectueuse de la personne. En tant que femme d'Eglise, cela nous

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE)

Les commissions permanentes approfondissent les discussions

La présidente du Conseil économique, social et environnemental (CESE), Mme Emilienne Raoul, a lancé le 11 mars 2024 à Brazzaville les travaux de la première session ordinaire de l'assemblée générale de la deuxième mandature 2024-2027. Ils prendront fin le 15 mars. Les travaux vont permettre d'approfondir les discussions au sein des commissions permanentes.

La commission des affaires économiques poursuit la réflexion débutée à propos de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF): enjeux et défis pour l'économie congolaise. La commission des Affaires sociales présentera un dossier sur le plaidoyer pour la refondation du Code de la famille. C'est une question très sensible qui est à l'origine de tant de tension et d'exclusion dans les familles congolaises, lorsqu'il s'agit de régler les problèmes des veuves et des orphelins. Comment concilier le droit et la coutume. La commission des affaires éducatives, culturelles et religieuses a choisi de porter sa réflexion sur l'impact des réseaux sociaux sur la vie des

jeunes: grande question d'actualité. Quel est leur impact sur le développement des jeunes sur le plan éthique, moral et éducatif? La commission des affaires environnementales, quant à elle, travaillera sur un thème récurrent, celui de l'érosion hydrique au Congo. La présente saison est marquée par une forte pluviométrie qui apporte misère et désolation dans de nombreuses familles. Les solutions doivent venir des autorités et des populations elles-mêmes. Mme Emilienne Raoul a déclaré qu'à propos des activités à l'international, la CESE est de plus en plus active. Les réunions de l'UCESA se tiennent régulièrement et une feuille de

paraît gênant de parler en termes d'investissement. C'est pourquoi, nous faisons le libre choix d'utiliser des concepts qui nous sont plus familiers, plus expressifs. A notre avis, investir c'est aussi promouvoir les droits des femmes et rendre plus visible la place des femmes. Concrètement, qu'est-ce que cela veut dire?

Promouvoir les droits des femmes

Pour nous résumer, faire la promotion des droits des femmes consiste à mettre en œuvre des mécanismes qui favorisent le respect des droits des femmes à vivre libre de toute violence et discrimination; à avoir droit au meilleur état de santé, droit à l'éducation, le droit à la propriété, le droit de voter et le droit à un salaire égal. D'un continent à l'autre, mieux d'un pays à l'autre on peut noter des disparités. Il y a des pays qui sont plus avancés que d'autres. En ce qui nous concerne, comme Africains, travailler à promouvoir la dignité de la femme nous paraît un défi de taille. Remémorons-nous cette réalité que nous rappelle les Saintes Ecritures: «Au commencement, Dieu les créa homme et femme et leur donna la mission de poursuivre son œuvre». C'est pour dire que l'humanité c'est à la fois l'homme et la femme. Jamais l'un sans l'autre. D'où l'importance de promouvoir le respect mutuel de la dignité de la personne dans l'acceptation des différences. C'est pourquoi, nous sommes appelés à nous accepter comme créatures à l'image et à la ressemblance de Dieu et comme égaux en droit et en dignité, dans la conscience que nous sommes différents. Cette différence, ne nous donne certainement pas la latitude de léser l'autre dans ses droits. D'où l'importance de lutter contre certains stéréotypes susceptibles de renforcer les comportements discriminatoires à l'égard des femmes. Facilement, on entend des propos du genre: «Les femmes ne construisent pas...»; «La femme ne garde pas de secrets»; «Ah les femmes!». Promouvoir la dignité de la femme, c'est aussi l'accepter dans sa différence et l'aider à s'intégrer et à mettre en œuvre ses talents. Il est question d'accepter la femme simplement parce qu'elle est créée aussi à l'image et à la ressemblance de Dieu. Promouvoir les droits des femmes c'est accueillir la diversité en accueillant la femme avec dignité et en lui reconnaissant une place.

Une plus grande reconnaissance de la place de la femme

La reconnaissance de la place de la femme incombe à nous tous, hommes et femmes. Il y a des actes qui ont été posés, on ne saurait le nier. Il y a des textes juridiques qui reconnaissent à la femme ses droits. Mais beaucoup reste à faire de manière concrète. Pour les



du Conseil économique, social et environnemental

route par la CESE du Maroc qui assure la présidence de l'UCESA, a été adoptée. S'agissant du programme sur le dérèglement climatique, la CESE du Congo a participé à la réalisation de l'enquête, sur la perception qu'ont eu les africains, en l'occurrence les Congolais sur ce sujet. Quatre pays, membres de l'UCESA ont obtenu un financement de la Banque africaine de développement (BAD) pour approfondir l'état de connaissance et les perspectives sur la mobilité des hommes, due au dérèglement

climatique. Il s'agit du Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Bénin et la République démocratique du Congo. «Le CESE Congo doit réfléchir et prendre conscience que la problématique du dérèglement climatique ne peut se faire sans l'apport de nos scientifiques. Commençons à réfléchir, comment peut-on les impliquer davantage et leur donner toute la visibilité qu'ils méritent», a-t-elle indiquée.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

les femmes sont souvent les premières à se sous-estimer, à décourager celles parmi elles qui essaient d'émerger, de s'engager. Elles sont malheureusement en première ligne pour opprimer la veuve et l'orphelin, en s'accaparant des biens laissés par leur défunt frère ou fils. Comment parler de reconnaissance de la place de la femme quand elle-même ne croit pas à son émancipation; quand elle est la première à désertir son lieu de travail ou ne prend pas à cœur ses responsabilités, son travail? Comment lui reconnaître sa place, quand elle est

totallement dépendante de l'homme: incapable de se prendre en charge; quand elle est exposée à la pauvreté et doit tendre la main pour survivre? Il est urgent pour la femme de continuer le combat pour une plus grande reconnaissance de ses droits et un plus grand respect de sa dignité.

Sœur Thècle Saurelle BAHAMBOULA

Religieuse de Notre Dame du Rosaire (A suivre)

Programme des Nations Unies pour le développement

AVIS DE PUBLICATION

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en République du Congo informe le public du lancement des appels d'offres ci-après indiqués:

Dossier appel d'offres	Lien de publication de l'appel d'offres	Date de clôture
Mise en place d'un Répertoire des Consultants Experts nationaux & Internationaux	<a href="https://procurement-notices.undp.org/view_negotiation.cfm?nego_id=17187">https://procurement-notices.undp.org/view_negotiation.cfm?nego_id=17187</a>	6 avril 2024
Sélection d'une agence de voyage NB: Une conférence préparatoire y compris une session de formation sur le nouveau système d'appels d'offres en ligne Quantum sera organisée le 15 mars 2024 à 10H00 via teams. Toute personne qui souhaite participer à la conférence est priée de bien vouloir s'inscrire auprès du service procurement du PNUD à l'adresse suivante procurement.cg@undp.org au plus tard le 14 mars 2024 à 15H30.	<a href="https://procurementnotices.undp.org/view_negotiation.cfm?nego_id=17047">4https://procurementnotices.undp.org/view_negotiation.cfm?nego_id=17047</a>	30 mars 2024
Avis de recrutement d'un consultant en charge de l'analyse situationnelle	<a href="https://procurementnotices.undp.org/view_negotiation.cfm?nego_id=16692">https://procurementnotices.undp.org/view_negotiation.cfm?nego_id=16692</a>	20 mars 2024

Adresse de dépôt des offres en ligne uniquement:

Les offres doivent être soumises directement en ligne en suivant Le lien <http://supplier.quantum.partneragencies.org/> et en utilisant le profil que vous avez déjà dans le portail Quantum.

Si vous ne vous êtes jamais auparavant inscrit, vous pouvez enregistrer un profil en utilisant le lien d'inscription indiqué sur l'avis de recrutement.

Ne créez pas de nouveau profil si vous en avez déjà un. Utilisez la fonction de mot de passe oublié au cas où vous ne vous souviendriez pas du mot de passe ou du nom d'utilisateur de l'enregistrement précédent.

Toutes les demandes d'informations doivent être adressées par courriel à l'adresse [procurement.cg@undp.org](mailto:procurement.cg@undp.org)

Brazzaville, le 6 mars 2024

Henry René DIOUF Représentant Résident Adjoint



MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,  
DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER  
DELEGATION GENERALE AUX GRANDS TRAVAUX  
CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS  
EN PARTENARIAT MULTILATERAL

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité-Travail-Progrès

N° /MATIER/DGGT-CEP

# AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

## «Recrutement d'un Expert en sauvegarde sociale»

**Secteur :** Transport

**Projet :** Etudes de faisabilité et plans d'ingénierie détaillés des routes d'accès et des es voies de raccordement au futur pont route-rail entre les villes de BRAZZAVILLE et KINSHASA

**Financement :** Banque Africaine de Développement (BAD)

**N° d'Identification du projet :** P-Z1-DB0-245

**N° DU DON:** 5150155003351

**AMI N° XXX-2024/MATIER/DGGT-CEP**

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu du Fond de Préparation des Projets d'Infrastructures du NEPAD (le FPPI-NEPAD) de la Banque Africaine de Développement (BAD) un don afin de contribuer au financement des Etudes de faisabilité et plans d'ingénierie détaillés des routes d'accès et des voies de raccordement au futur pont route-rail entre les villes de BRAZZAVILLE et KINSHASA et souhaite utiliser une partie de ce financement pour la prise en charge des prestations d'un Expert en sauvegarde sociale qui, au côté du Comité Technique Mixte et de la Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, sera chargé de l'examen et l'analyse approfondie des livrables relatives aux Etudes des routes Yié-Maloukou (27 km) et Igné-ZES (26 km) et celles concernant la Rocade Nord – Ouest de Brazzaville.

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent de manière globale la revue des livrables produits dans le cadre des études des voies d'accès et celles de la rocade ouest de Brazzaville.

Pour chaque étude en phase APD, le spécialiste en sauvegarde sociale sélectionné sera chargé de :

- Examiner et analyser les livrables de l'étude transmis par le Consultant ;
- Rédiger un rapport général de cet examen ;
- Participer à la réunion de restitution des rapports provisoires par le Consultant.
- Vérifier l'effectivité de la prise en compte par le Consultant des observations et commentaires transmis par le Client ;
- Rédiger un rapport général de cette vérification.

3. La Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, ci-après dénommée «Organe d'Exécution du projet» invite les Consultants individuels à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits dans les Termes de Référence. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (le curriculum vitae détaillé faisant ressortir les qualifications et les expériences dans des missions comparables, les copies des diplômes, les attestations de formations, les références de prestations similaires accompagnées des preuves de réalisation notamment des attestations de services faits délivrées par le Client, certificats de travail, etc.).

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au «Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement», édition d'octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

5. Le Consultant individuel devra satisfaire aux exigences de qualification et d'expérience suivantes :

**Qualification :**

- Le candidat devra avoir :
- une formation universitaire Bac+5, avec une spécialisation en Sciences sociales, Sciences humaines ou Sciences économiques, Ingénierie de l'Environnement ou tout autre domaine assimilable ;
  - une bonne connaissance de l'outil informatique en général, des outils Office (word, Excel, PowerPoint) ;

**Expérience :**

- Le candidat devra avoir :
- une expérience professionnelle d'au moins 10 ans, dont 05 dans le suivi environnemental et social des projets de développement ;
  - une expérience opérationnelle en directives et politiques opérationnelles de sauvegardes sociales des bailleurs de fonds et de préférence la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale et de la Banque Mondiale ;
  - Une bonne connaissance du suivi des projets de développement et notamment des procédures et de la réglementation nationale, des procédures et les politiques opérationnelles de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Mondiale et les autres bailleurs de fonds internationaux en matière de sauvegarde environnementale et sociale ;

6. Les consultants seront évalués sur la base de leurs dossiers de candidature, suivant les critères et le barème de notation ci-après :

N°	Critères	Notes
1	Formation supérieure BAC+5 minimum en Sciences sociales, Sciences humaines ou Sciences économiques, Ingénierie de l'Environnement ou tout autre domaine assimilable : • BAC + 5 .....15 points • Moins de BAC + 5.....0 point	15
2	Expérience professionnelle générale dans le domaine de sauvegarde sociale : • Si 10 ans d'expérience professionnelle.....15 points • Si entre 10 et 13 ans d'expérience professionnelle....20 points • Si 15 ans ou plus dans le domaine de sauvegarde sociale et environnementale en tant qu'expert..... 25 points.	25
3	Expérience spécifique pour le poste : Avoir participé à au moins cinq (05) missions de suivi social ou environnemental et social des projets de développement, sur financement des bailleurs internationaux (FIDA, BAD ou BM) : • Une expérience dans cinq (05) missions.....40 points, • Plus 2 points par mission supplémentaire pour un maximum de 10 points	50
4	Connaissances en informatique (Word, Excel, PPT, Microsoft Project, ...) et du français.	10
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>

**Le score minimum requis pour être sélectionné est de 75 points sur 100.** Le candidat classé premier et dont la note totale est égale ou supérieure au score minimum ci-haut cité sera invité à négocier un contrat. Au cas où des consultants seront classés 1ers ex-aequo, le candidat ayant le plus grand nombre cumulé d'années d'expérience évalué pour les critères 2 et 3 sera sélectionné.

7. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureau suivantes :

Les jours ouvrables (du lundi au vendredi) de **8 h 00 mn à 15 h 00 mn, heure locale.**

8. Les manifestations d'intérêt écrites en langue française doivent être déposées ou envoyées à l'adresse ci-après, par courrier ou email au plus tard, le **vendredi 29 mars 2024 à 12 h 00 mn précises**, heure locale et porter expressément la mention ou l'objet :

**« Recrutement d'un Consultant Expert en sauvegarde sociale »**

**Adresse :**

**Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral,  
Croisement Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO – 2,  
Route de la Base militaire, 5ème étage de l'Immeuble Cheick TAM-BADOU**

(à côté de l'Aéroport Maya-Maya). - BP : 14 729 ;

Tél. : (+242) 05 386 35 32 ; 06 868 80 35, Email : [ceprbaddggt@gmail.com](mailto:ceprbaddggt@gmail.com); [payima6@gmail.com](mailto:payima6@gmail.com)

Ville : Brazzaville

Pays : Congo

Brazzaville, le 05 mars 2024

Le Coordonnateur

Signé  
BATOUNGUIDIO. -

PARUTION

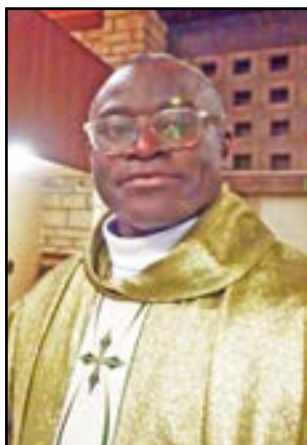
## Bientôt la présentation du livre: «Biayenda, don gratuit pour l'humanité»

Le mois de mars nous rappelle l'assassinat du cardinal Emile Biayenda. En cette année où l'Église commémore le 47<sup>e</sup> anniversaire de sa disparition tragique, des voix s'élèvent pour exprimer le vœu de voir la cause de sa béatification et sa canonisation aboutir. De nombreux prêtres ont écrit des ouvrages ou soutenu des thèses sur la personnalité du Bon cardinal Emile Biayenda, dans l'objectif de sa béatification et sa canonisation, dont la cause suit son bonhomme de chemin. L'abbé Roland Armel Miassouamana, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville, en mission pastorale en Europe, fait un plaidoyer pour la cause et vient d'enrichir la gibecière des ouvrages déjà publiés. «*Biayenda, don gratuit pour l'humanité*» qui porte la préface de Pierre Ntsemou, sera présenté au public le mardi 19 mars 2024 à 15h, au centre d'études et de recherches chrétiennes (CERC) situé dans les locaux du journal La Semaine Africaine, à Brazzaville.

L'abbé Roland Armel Miassouamana, avec son style classique de Jean de la Fontaine, de Charles Baudelaire, vient nous faire l'hommage mieux vient mettre sa pierre à l'édifice pour la cause de béatification et de canonisation du Cardinal Emile Biayenda. Des hommages à l'endroit d'illustres personnes abondent dans la société. Mais des écrits qui font l'apologie de l'homme dans des dimensions allant au-delà des limites du monde sensible, physique, palpable, tangible n'essaient pas le monde des lettres. C'est dans ce registre de l'extraordinaire qu'on peut classer ce recueil de poèmes de l'abbé Roland Armel Miassouamana, essentiellement consacré au premier cardinal du Congo-Brazzaville, Emile Biayenda.

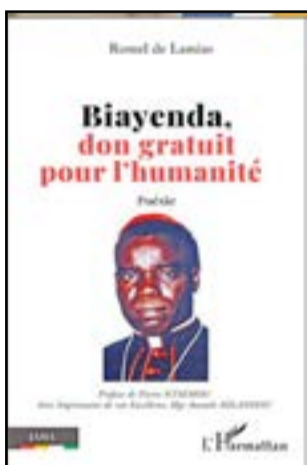
D'emblée, on est frappé par le titre du livre: Biayenda, don gratuit pour l'humanité. Un don, tout le monde le sait, ne s'achète ni ne se vend. C'est une grâce, une aubaine, une chance, un bien qu'on reçoit sans qu'on s'y attende et dont on ne peut se targuer d'un quelconque mérite pour en être récipiendaire. Alors, avec l'épithète «*gratuit*» que le poète accole au don, cela renforce pour le destinataire le caractère généreux de l'offrande reçue. Enfin, quand le bénéficiaire se trouve être l'humanité, on est en droit de s'interroger sur la nature de ce don qui satisfasse l'immense univers. Comment peut-il en être autrement lorsqu'on réalise qu'il s'agit d'un homme, d'un être humain qui s'offre à l'humanité entière en sacrifice de son corps pour la terre-mère de toutes les créatures. Dimension supra humaine, oui c'est la marque des grands esprits que le monde a connus depuis la Genèse. Dès l'entame de son «*homélie poétique*», dans un langage classique magnifique, le poète plante le décor: «*Biayenda est un saint à part entière. L'actuelle génération est héritière sans frontières. De la foi sincère, loyale, authentique sans abjection sans sa protection pleine d'affection sans défection*». Ce digne fils de Maléla Bombé, une bourgade dans le sud du Congo-Brazzaville, terre ancestrale de Mpangala dans le département du Pool, après avoir semé dans son sillage et sur son passage des fleurs d'altruisme et d'humanisme va s'offrir en martyr tel le Christ dont il était le fidèle serviteur. Prompt à éteindre le feu se déclarant

entre les fidèles de l'Église ou le peuple de Dieu dans leurs rapports de cohabitation, il accepte de «*suivre le Christ en donnant son sang*» pour éteindre l'incendie qui s'était déclaré depuis le 18 mars 1977 avec l'assassinat du Président de la République du Congo de l'époque, Marien Ngouabi qu'il venait de quitter quelques heures plutôt. Et pour cause, on les appelait les frères jumeaux ainsi que le poète le rapporte: «*Deux âmes bien disposées d'une race rarissime (...) aux ambitions unificatrices et aussi grandissimes. S'aimant et se comportant plus que des jumeaux. Leur désir: sauver l'homme de tous les maux*». L'un politique de premier plan, l'autre religieux de premier rang. Deux destins unis d'un lien sincère de fraternité plus qu'une simple amitié avec en toile de fond l'amour de l'humanité. Unis comme les cinq doigts de la main, ils se rejoignent dans l'au-delà à cinq jours d'intervalle abreuvant de leur sang respectif et innocent, le sol qui les a vus naître. Totalement tourné vers la justice sociale, «*Biayenda a vécu en véritable saint*» nous dit le père Roland Armel Miassouamana qui affirme que sa dépouille mortelle est restée «*sans destruction ni putréfaction*» revêtant ainsi l'incorruptibilité, c'est-à-dire le sceau de la vie christique face à la mort. Inexorablement, on voit se dessiner et se préciser l'aspiration à l'élévation du martyr de la foi à la sainteté. S'ouvre alors la voie seigneuriale devant conduire à la canonisation de ce grand serviteur de Dieu attendue par une foule immense de chrétiens de Brazzaville à Lourdes, de Pointe-Noire à Rome, de Malela Bombé à Nazareth et partout où les catholiques dans leurs prières ardentes tiennent et brûlent des cierges pour implorer la Miséricorde divine de toucher les cœurs de la hiérarchie ecclésiastique afin d'accéder à leur pieuse requête de voir enfin le cardinal Emile Biayenda être élevé à la sainteté. Le poète ici et là dans ses vers cueillis et recueillis à la fois par sa foi et de l'arbre des preuves établies par les faits historiques en Afrique, en Europe et en Amérique, donne au lecteur des témoignages des intercessions favorables du cardinal Emile Biayenda face à certaines épreuves endurées par des fidèles chrétiens à travers le monde, confirmant ainsi cette fragrance de sainteté incontestable et de sa béatification appelée à cor et à cri par tous les



L'abbé Roland Armel Miassouamana fidèles catholiques.

Le poète, pour aborder maintenant un volet qui fait de ce recueil un jardin de belles fleurs lyriques taillées en un bouquet



La couverture du livre

fantastique, est un esthète du beau discours. Celui qui subjugue le lecteur tant par le choix des mots d'un champ lexical qu'on croirait univoque, uniforme

sans cette puissance mystique que revêt souvent toute poésie des hauteurs célestes pour parler ici de la grandeur spirituelle de cet homme d'exception que fut le cardinal Emile Biayenda, que par sa manière de les agencer. C'est que le père Roland Armel Miassouamana est un maniaque, un accro, un artiste, mieux, un prestidigitateur du vers classique rimé ou assonancé au point où son lyrisme est avant tout une douce symphonie, un morceau de musique qui vous transporte dans les hauteurs du verbe des charmants rhéteurs. Nous l'avons découvert dans l'œuvre première poétique qu'il a coécrite avec quatre de ses pairs étudiants en théologie et jeunes séminaristes sur la route du grand cardinal à travers leur recueil collectif intitulé: «*La vie...*», publié à L'Harmattan en 2016. Il nous revient avec en prime quasiment soixante poèmes de style classique qui laissent le lecteur bouche bée de stupéfaction admirative. Puisse ce beau plaidoyer de l'auteur pour la béatification et la canonisation du cardinal Emile Biayenda qui vient s'ajouter à toutes ces voix qui depuis s'élèvent dans les assemblées chrétiennes, contribuer à exaucer ce vœu si ardent de voir être reconnu à l'unanimité comme effectivement un don pour l'humanité.

Pascal BIOZI KIMINOU sur la préface de Pierre NTSEMOU

PAROISSE NOTRE-DAME DES VICTOIRES DE OUENZE

### Messe en mémoire des victimes du 4 mars

C'était un dimanche 4 mars que se produisit à Brazzaville l'événement tragique de l'explosion du dépôt des munitions d'armes de Mpila. Le lundi 4 mars 2024 a donné l'impression que c'était à peine hier que s'était produit ce film qui a principalement secoué les quartiers Ouenzé et Mpila. Or, nous sommes déjà à la 12<sup>e</sup> année (2012-2024) depuis que ce drame avait eu lieu.



M. l'administrateur-maire de Ouenzé participant à la messe

Dans l'arrondissement 5 Ouenzé, cette matinée, cette journée voire cette semaine du 4 mars 2024 a débuté avec la présence de l'administrateur-maire de cet arrondissement M. Marcel Nganongo dans les murs de l'église Notre-Dame des Victoires. Ceci pour rendre grâce à Dieu bien que cette date a négativement marqué les esprits. Cette présence de M. le maire est l'expression de l'espérance de la résurrection qui anime les chrétiens. Prier pour les défunts, c'est non seulement se souvenir d'eux, mais aussi implorer la miséricorde de Dieu pour eux, surtout pour une mort brutale comme la leur. C'est aussi pour lui, père de cet arrondissement et homme public une manière d'honorer la mémoire des illustres disparus, d'exprimer son soutien envers ceux qui ont perdu l'un des leurs et aussi de compatir à leur chagrin. Cependant, nous avons aussi loué cette église qui a été ce jour témoin de ce drame, en voyant sa toiture se détériorer. A son tour, le père Jonas Clotaire Bangui, curé de la paroisse et célébrant de cette messe n'a pas été indifférent à cet événement qui nous a tous laissés un souvenir indélébile. En fils du bon Dieu et en pasteur affermi, il a reconforté la communauté chrétienne en insistant sur notre finitude. La question de l'attention aux défunts est d'une grande importance, car: «*Ce que nous sommes aujourd'hui, ils l'ont été hier; et ce qu'ils sont aujourd'hui, nous le serons demain*». Ces paroles montrent en quelque sorte comment notre africanité laisse rayonner le souvenir des défunts dans nos cœurs. Comme quoi «*les morts ne sont pas morts*». En combinant cette actualité à la parole du jour, le curé a invité à l'humilité, à aller jusqu'au bout dans nos requêtes malgré nos responsabilités à l'instar du général Naaman (2 Rois 5, 1-15a). Quant au prophète qui n'est pas bien accueilli dans son propre pays, le révérend père curé a exhorté les fidèles chrétiens par ces mots: «*Nous sommes tous prophètes. Nous ne sommes pas bien accueillis chez nous et nous aussi ne recevons pas bien les nôtres parce que nous les voyons avec les yeux de la chair. Nous devons comprendre que cette attitude n'est pas chrétienne, parce que le prophète ne tombe pas du ciel, il est l'un des nôtres*» (Luc 4, 24-30). Par ailleurs, cette messe n'a été qu'une partie de la journée de l'administrateur-maire, car celui-ci est passé par Talangaï avant d'aller déposer des gerbes de fleurs sur les tombes des défunts au cimetière du Centre-ville.

Olivier BAVOUMINA

Postulant dans la Congrégation du Saint-Esprit (Spiritains). Stagiaire en observation à la Paroisse Notre-Dame des Victoires de Ouenzé.

### A VENDRE

Une parcelle de 20 mètres sur 20 mètres avec une maison à plusieurs portes, située à Kingouari dans le premier arrondissement Makélékélé.

Arrêt Jadot, rue Mouhounou n°19, à l'angle sur la deuxième avenue, non loin du goudron.

Prix: 30.000.000 FCFA /

Contacts: 06 656 74 89 / 06 686 28 75

### NECROLOGIE

Dans une circulaire datée du 12 mars 2024, l'abbé Vincent Massengo, vicaire général de Brazzaville, annonce les décès des papas Georges Ndandou et Joseph Matsimouna, respectivement, géniteurs des abbés Jean Pierre Ndandou et Adrien Batantou.

La veillée mortuaire de Papa Georges Ndandou se tient au numéro 1430 bis de la rue Fouékélé, Makélékélé (référence ex bar Shinblanc) et celle de Papa Joseph Matsimouna, a lieu au numéro 55 de la rue Nganzoua, Massina.

La messe des funérailles de Papa Ndandou aura lieu le vendredi 15 mars 2024, à 12h 00, en l'église Saint Kisito, tandis que celle de Papa Matsimouna sera célébrée le lundi 25 mars 2024, à 12h 00, en l'église Ndona Marie.

Le vicaire général demande de prier pour les âmes des deux défunts et pour les familles explorées.

L'abbé Fred Mbemba Makiza, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville, annonce le décès de Mager Mulard Mappingou, autrefois membre du clergé de Brazzaville, décès survenu le lundi 11 mars 2024, en fin de matinée, après une intervention chirurgicale à l'Hôpital militaire Pierre Mobengo de Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au domicile familial, sis Terminus Av Mayama (Mfilou-Ngamaba) Av des Transfo (Arrêt Boulangerie).

MESSE EN MEMOIRE D'EDITH LUCIE BONGO ONDIMBA

# Les filles et fils d'Oyo ont commémoré la défunte Première Dame du Gabon

Quinze ans après, le souvenir d'Edith Lucie Bongo Ondimba, fille aînée du président Denis Sassou-Nguesso et Première Dame du Gabon, demeure présent dans la mémoire collective. Pour commémorer l'anniversaire de sa disparition, une messe en sa mémoire a été célébrée dimanche 10 mars 2024 en l'église Notre-Dame de l'Assomption d'Oyo, qui a réuni la famille présidentielle, les membres de la famille Dirat, ceux de l'épiscopat congolais, la délégation venue du Gabon et plusieurs autorités de la République.

Présidée par Mgr Gélase Armel Kema, archevêque d'Owando, administrateur apostolique de Ouesso, cette messe marquait également le 5<sup>e</sup> anniversaire de la dédicace de la nouvelle église d'Oyo. Prenant la parole pour son mot de bienvenue, l'abbé Gervais Protas Yombo, curé de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption d'Oyo, implorant «la miséricorde de Dieu en faveur de sa fille», a tenu à rappeler que «cette église est une vision de Madame Edith Lucie Bongo Ondimba qui a été réalisée par le président de la République et Madame ainsi que toute la famille présidentielle il y a 5 ans».

Le prêtre a salué comme une bénédiction du ciel «la présence de nos Pères-évêques qui ont fait le déplacement d'Oyo pour la circonstance, et qui sont venus se joindre à leur confrère»,

Mgr Gélase Armel Kema, archevêque d'Owando et président de cette célébration eucharistique. En effet, la forte délégation des évêques comprenait cinq membres, qui, en communion avec Mgr Kema, sont allés traduire leur proximité au couple présidentiel et à toute la famille. Entre autres, il y avait Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville, président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC); Mgr Abel Liluala, archevêque de Pointe-Noire. Outre les évêques, de nombreux prêtres y ont concélébré, dont l'abbé Josias Oyombo Nkoli, vicaire général d'Owando et l'abbé Carlos Mbambi venu du Cabinda, en Angola. L'abbé Yombo a également salué la délégation venue du Gabon, deuxième patrie d'Edith Lucie Bongo Ondimba.

Dans son homélie, l'archevêque d'Owando a fait ressortir essentiellement les traits caractéristiques du personnage d'Edith Lucie Bongo Ondimba, figure emblématique, qui a considérablement marqué son époque, à travers ses nombreuses réalisations, dont l'impact reste visible, 15 ans après. Mgr Kema a notamment décrit l'amour incommensurable de Dieu

qu'exalte le psalmiste (Ps 139,7-10), et rappelé une série de passages de l'évangile associés aux déclarations d'amour.

«Madame Edith Lucie Bongo, a-t-il affirmé, était une dame de foi, elle a aimé son prochain comme elle-même». Louant les qua-

L'archevêque d'Owando



Le président de la République entouré à gauche de la mère de la défunte et à droite de son épouse

lités et vertus incarnées par la regrettée Première Dame du Gabon, l'archevêque d'Owando a exhorté le peuple de Dieu à rendre hommage à cette grande figure humaine. Pour lui, la meilleure manière de rendre hommage à celle que beaucoup considèrent comme un météore, est de poursuivre son œuvre. Mgr Kema l'a remerciée pour son action sociale, relevant que les témoignages s'accordent à dire qu'Edith Lucie était «une locomotive d'unité pour sa famille».

Parmi les prises de parole qui ont marqué cette messe à laquelle on a noté aussi la présence de Mme Catherine Samba-Panza, ancienne présidente de transition de la RCA, il y a eu celle de Denis Christel Sassou-Nguesso, ministre de la Coopération internationale et de la promotion du partenariat public-privé, qui a lu le mot de remerciements de la famille Sassou-Nguesso. Il a également pris la parole au nom des familles Bongo et Dirat, représentées particulièrement par les enfants Omar Denis Junior et Yacine Bongo et par Mme Marie-Claire Dirat, mère d'Edith Lucie Bongo Ondimba. Le



Edith Lucie Bongo Ondimba

porte-parole de la famille a remercié les uns et les autres pour le soutien multiforme et l'affection à eux exprimés ces 15 dernières années. Ce qui a aidé la famille «à créer un espace de solidarité et une chaîne d'union». Denis Christel Sassou-Nguesso a salué la personne exceptionnelle qu'était sa défunte sœur aînée.

Devoir oblige, Mgr Gélase Armel Kema a transmis au président Denis Sassou-Nguesso le message de solidarité de Mgr Miguel Angel Olaverri, archevêque émérite de Pointe-Noire, en convalescence à Rome, en Italie. A son tour, Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma et vice-président de la CEC a, au nom de l'épiscopat congolais, adres-



M. Denis Christel Sassou-Nguesso

sé un mot de remerciements. Au Congo comme au Ga-

CINQUIEME DIMANCHE DE CAREME-B-

## «Si le grain de blé tombé en terre meurt, il porte beaucoup de fruits»

Textes: Jr 31, 31-34; Ps 50; He 5,7-9; Jn 12, 20-33

Frères et sœurs,

De l'Alliance adamique, en passant par l'Alliance noachique, nous sommes devenus peuple de la nouvelle alliance qui est l'accomplissement de l'ancienne par Jésus dans le mystère pascal que nous nous préparons à commémorer. La question principale de ce dimanche est de savoir chacun comment nous vivons notre alliance avec le Christ? La réponse est claire, il faut une véritable imitation du Christ comme il le souligne dans l'évangile: «Si le grain de blé tombé en terre ne meurt pas il reste seul mais s'il meurt il porte beaucoup de fruits» Jn 3,14-21. Pour ressembler à Jésus, il nous faut mourir à nos peurs, nos angoisses.

De sa résurrection d'entre les morts, Dieu a fait fleurir le peuple de la nouvelle alliance, l'Église universelle dont nous sommes enfants. La mort du Christ nous apporte de bons fruits. Nous devons mourir à nous même, de notre péché, à notre orgueil, à notre égoïsme à nos confort et sécurités matérielles éphémères. Pour s'attacher à Jésus. En réalité, Jésus Christ fils de Dieu, en avançant vers le terme de sa vie terrestre à Jérusalem va réaliser l'inouï devoir de réunir «le ciel et la terre». L'alliance nouvelle et éternelle en manifestant un amour sans faille, une victoire définitive; sa résurrection d'entre les morts. Le triptyque de passion, mort et résurrection est une traversée du ravin de la mort qu'aucun disciple ne peut aborder sans crainte que s'il est assuré de l'amour sans faille de Jésus-Christ pour ses proches et pour ceux qui rejoindront plus tard ce don divin de l'amour sans fin. La mère de Jésus nous précède dans le mystère de l'Alliance nouvelle et éternelle que Jésus fonde et inaugure dans sa pâque. Traversée définitive de l'oppression du maléfaisant vers la liberté bienfaisante, de la tyrannie vers la fraternité, du monde périssable vers l'éternité.

Tel le grain de blé qui devient épi, le Christ victorieux de tout mal, nous donne sa vie pour nous faire lever comme le blé en bonne terre, en chrétiens bénis, oints, comblés de grâce par l'action de l'Esprit Saint.

Abbé Ander KETIKETI

(Administrateur de la paroisse Sainte Thérèse de Ngambio)

bon, le souvenir d'Edith Lucie Bongo Ondimba reste inoubliable, et ses œuvres parlent à suffisance du personnage qu'elle a été sur terre. Femme de cœur, aimable et opiniâtre, lorsqu'on évoque sa mémoire, l'altruisme et l'humilité de la regrettée Première Dame du Gabon font généralement consensus, au regard de nombreux actes de bienfaisance qu'elle a posés. A Oyo, 15 ans après sa disparition, on peut souvent entendre: «Depuis 15 ans, les gens se souviennent d'Edith comme si elle venait de mourir».

Née le 10 mars 1964 à Brazzaville, Edith Lucie Bongo Ondimba, décédée le 14 mars 2009 à Rabat, au Maroc, aurait totalisé 60 ans

d'âge le 10 mars 2024. Sa commémoration a été associée au 5<sup>e</sup> anniversaire de la dédicace de l'actuelle église d'Oyo son projet, inaugurée le dimanche 10 mars 2019 par Mgr Victor Abagna Mossa, archevêque émérite d'Owando, en présence du président Denis Sassou-Nguesso et son épouse Antoinette.

Parmi les autorités qui ont rehaussé de leur présence cette célébration eucharistique, figuraient Pierre Ngolo, président du Sénat; Isidore Mvouba, président de l'Assemblée nationale; Anatole Collinet Makosso, Premier ministre, chef du Gouvernement.

Aristide Ghislain NGOUMA

### OFFICE NOTARIAL DE Maître Bedel KAMBA

12, allée des acacias, Centre-ville Brazzaville, à côté du marché Plateau.  
E-Mail: office.bedelkamba@gmail.com

#### INSERTION LEGALE «A 2 Z TOURS & TRAVELS» SARLU



Société à Responsabilité Limitée au capital de cinq million (5.000.000) francs CFA, dont le siège social est sis au Centre-ville, Brazzaville, Immeuble City Center, Magasin M-6, République du Congo.

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Bedel KAMBA, Notaire Titulaire d'un office notarial sis, 12, allée des acacias, Centre-ville, Brazzaville, à côté du marché plateau, en date à Brazzaville, du 12 avril 2022, il a été modifié les statuts de la société dénommée «A 2 Z TOURS & TRAVELS» Sarlu, dont les statuts ont été enregistrés aux impôts de Mpila, Brazzaville, le 06 avril 2022, Folio 066/4, N°1448, ayant des caractéristiques suivantes:

Objet: Agence de voyage et tourisme, billetterie, fret, location de voitures particulières, de bus et bateaux-bus, hôtellerie, restauration, voyages organisés, colonie de vacance, import-export, représentation des compagnies aériennes, commerce de gros et activités d'intermédiaires du commerce de gros des produits agricoles bruts, d'ani-

maux vivants, de produits alimentaires, de machines, d'équipements et de fournitures industriels, de bureau et consommables informatiques, des véhicules, des textiles, activités de services de personnels.

Capital social: le capital de la société est fixé à la somme de CINQ MILLIONS (5.000 000) de Francs CFA, divisé en 100 actions sociales de 50 000 Francs CFA, chacune numérotée de 1 à 100, toutes souscrites et libérées en numéraire ainsi qu'il résulte de la déclaration notariée de souscription et de versement établie, le 05 avril 2022, par le Notaire soussigné.

Gérant: Monsieur Ravi SADHNANI, est Gérant la société «A 2 Z TOURS & TRAVELS» SARLU

Dépôt légal: a été effectué au greffe du Tribunal de commerce de Brazzaville, le 23 février 2023.

Registre du commerce: RCCM CG-BZV-01-2023-M-06376

POUR INSERTION LEGALE.  
Maître Bedel KAMBA, NOTAIRE



Congolaise Industrielle des Bois  
41 Ouessou, République du Congo

T: +242 06 900 14 30  
E: accueil.administration@olamagri.com  
W: olamagri.com

## AVIS D'APPEL D'OFFRES

La **CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES BOIS S.A.**, ci-après désignée «**CIB**», société Anonyme avec Conseil d'administration, au capital de **10.021.500.000 FCFA**, enregistrée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Ouessou sous le numéro **CG-QUE-RCCM-05 B179**, dont le siège est sis à son site industriel de Pokola, République du Congo, représentée par Monsieur **Benoît SIMON** en qualité de Directeur Général, sollicite des offres sous pli fermé de la part des Transporteurs répondant aux qualifications requises pour assurer le transport de bois et autres marchandises en République du Congo sur les trajets ci-dessous:

- Pokola – Brazzaville
- Pokola – Pointe-Noire
- Pokola – Douala
- Pokola – Kribi
- Pokola- Enyelle

Les offres peuvent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante: [accueil.admin@olamagri.com](mailto:accueil.admin@olamagri.com)

OU déposées au Bureau CIB de Brazzaville sis à Mpila, à côté des Tours Jumelles;

OU à la Direction Générale de la CIB sise à Pokola, OU transmises par courrier à l'adresse suivante: CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES BOIS (CIB), BP 45, BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO;

Au plus tard le **10 avril 2024 à 17H00**.

1. Le dossier d'appel d'offres peut également être retiré aux mêmes adresses.

2. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

3. Les offres doivent être valides pendant une période de trois (3) mois suivant la date limite de dépôt des offres.

ETUDE DE MAITRE Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI  
NOTAIRE

91 Avenue de l'indépendance, Poto-poto, Centre-ville  
B.P : 13646 / Tel(s) : (+242)22.611.26.46/ 05.585.61.87/06.412.72.92 E-mail : officenotsmb@gmail.com  
Brazzaville REPUBLIQUE DU CONGO

**DREAM DIGITAL CONGO**

## AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE  
CAPITAL SOCIAL: UN MILLION (1.000.000) DE FRANCS CFA.  
SIEGE SOCIAL: 91, AVENUE DE L'INDEPENDANCE  
BRAZZAVILLE (REPUBLIQUE DU CONGO)

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du vingt-trois février deux mille vingt-quatre, reçu par Maître **Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI**, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à la résidence de Brazzaville, 91, Avenue de l'Indépendance, Poto-Poto, Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

**Forme:** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts;

**Objet social:** La société a pour objet:

- Les services de télécommunication;
- Les services mobiles à valeurs ajoutées;
- Les services de la voix sur IP (VOIP);
- Les services liés au marketing numérique;
- Développement d'application Web, Mobiles et Desktop;
- Vente de matériels et services informatiques divers.

**Dénomination sociale:** La société prend la dénomination suivante: **DREAM DIGITAL CONGO**.

**Siège social:** Le siège social est fixé à Brazzaville (République du Congo), 91,

avenue de l'Indépendance, Poto-Poto, Centre-Ville.

**Durée:** La durée de la société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

**Capital social:** Le capital social est fixé à Un million (1.000.000) de francs CFA, divisé en 100 parts sociales de dix mille (10.000) francs CFA chacune, souscrites entièrement et libérées intégralement.

**Gérance de la Société:** Conformément aux dispositions statutaires, Monsieur **LUKOO MAPENDO Gentil**, domicilié à Kinshasa, (République Démocratique du Congo) 3 bis, Avenue MWABI, Lingwala (BANDALUNGUA), est désigné en qualité de gérant de ladite société.

**Immatriculation:** La société dénommée **DREAM DIGITAL CONGO** est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro **CG-BZV-01-2024-B13-00102**.

*Pour avis*  
**Maître Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI**

### ANNONCE LEGALE

#### OFFICE NOTARIAL Maître Raymond ASSAH

Office sis derrière la Bourse du travail, à côté de l'ancien site de l'Ecole Africaine de Développement (EAD), boîte postale 5005, téléphone (242)05.553.15.07/06.675.15.15, Pointe-Noire.

#### «SOCIETE DIBYX» SARLP

Société A Responsabilité Limitée Pluripersonnelle  
Au Capital social de Francs CFA : Un Million (1.000.000)  
Siège social: Grand Marché, Avenue Alphonse PEMOSSO Ligne 3 en diagonale de l'ancien Bar le VIP  
Arrondissement N°01 E.P.LUMUMBA  
Pointe-Noire, République du Congo

Suivant acte reçu à Pointe-Noire, le **18 Décembre 2023**, par Maître Raymond ASSAH, Notaire, de résidence en la même ville, il a été constitué, conformément aux lois en vigueur en la matière de sociétés commerciales, une Société à Responsabilité Limitée Pluripersonnelle, d'une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années, dont les statuts ont été enregistrés à Pointe-Noire, le **19 Décembre 2023**, sous le numéro Folio **240/2 N°9187** et ayant pour principal objet social:

- Commerce de gros non spécialisé – **G460600** (Le commerce, l'import-export, l'achat, la vente et la distribution de toutes marchandises, de tous produits notamment)

- Commerce de détail en magasin spécialisé d'articles et appareils d'équipements informatiques et de matériels de télécommunication, audio ou vidéo – **G470207** (Informatique etc...)

- Autres activités spécialisées, scien-

tifiques et techniques n.c.a.-**M740003** (Prestation de services)

- Activités récréatives et de loisirs-**R930200** (Animation, organisation d'évènements)

- Activités des Intermédiaires du commerce de gros-G460100 (La représentation de sociétés étrangères ayant un objet similaire)

Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit mobilier, le 19 Janvier 2024, sous le numéro RCCM: **CG-PNR/01-2024-B12-00011**, cette société a pour Directeur gérant Monsieur **BEIHIM Yahefhou**, de nationalité Mauritanienne, né le **31 Décembre 1985** à Jreif en Mauritanie, République de Mauritanie, titulaire du Passeport délivré en Mauritanie, sous le numéro **B01138099** et demeurant au quartier Centre-ville à Pointe-Noire, République du Congo.

*Pour AVIS*  
**Maître Raymond ASSAH**  
Notaire

### MAITRE NOEL MOUNTOU

#### NOTAIRE

Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau, A côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU, Centre-ville, Tél.: (242) 06.660.81.10; E-Mail: noelmountounotaire1@gmail.com

#### «SOCIETE GENERALE DE SURVEILLANCE CONGO S.A.»

##### «S.G.S. CONGO S.A.»

#### SOCIETE ANONYME UNIPERSONNELLE AVEC ADMINISTRATEUR GENERAL

AU CAPITAL DE 1.510.000.000 DE FRANCS CFA

SIEGE SOCIAL: AVENUE DU GENERAL DE GAULLE/IMMEUBLE CNSS

B.P.: 744

R.C.C.M.: POINTE-NOIRE N°09 B 909  
REPUBLIQUE DU CONGO

## INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du treize février deux mil vingt-quatre, enregistré le vingt-trois février de la même année, Folio 039/12 n°0685, le Notaire soussigné a reçu en dépôt le procès-verbal des décisions ordinaires de la **SOCIETE GENERALE DE SURVEILLANCE CONGO S.A.**, en sigle **S.G.S. CONGO SA**, dont le siège social est situé à Pointe-Noire, Avenue du GENERAL DE GAULLE, Immeuble CNSS, B.P.: 744.

Aux termes dudit procès-verbal, l'actionnaire unique a:

- Accepté la démission de Madame **Patricia Elder NZONDJOU**, en qualité d'Administrateur Général Adjoint;

- Nommé Monsieur **Ble Maurice ALIEFE**, en qualité de nouvel Administrateur Général Adjoint, à compter du 15 Janvier 2024, pour une période courant jusqu'à

l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus dans les limites des statuts et de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux sociétés commerciales pour assurer ses nouvelles fonctions;

- Donné tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes, en vue de l'accomplissement des formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et modification conséquente a été faite le 27 Février 2024 sous le n° **CG-PNR-01-2024-D-00151**.

*Pour avis,*  
**Maître Noël MOUNTOU,**  
NOTAIRE.

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

## Investir en faveur des femmes pour leur autonomisation

Dans le cadre de la Journée internationale des Droits de la femme, l'Agence universitaire de la francophonie, sous la supervision de son responsable pays, Le Pr Edouard Ngamountsika, a tenu du 5 au 8 mars 2024 à Brazzaville, une activité de sensibilisation relative à l'investissement en faveur des femmes pour leur autonomisation tous azimuts.

Cette activité tire son inspiration dans le thème international de cette année: «Investir en faveur des femmes: accélérer le rythme». S'inscrivant dans le cadre des activités du bureau national, l'objectif visé par le campus numérique francophone à travers cette rencontre est d'éclairer les étudiantes et les enseignantes-chercheuses des établissements membres de l'AUF au Congo sur la manière d'investir en leur faveur. Car l'AUF estime qu'investir en faveur des femmes, est une question de droits humains susceptible de mettre fin à la pauvreté et de favoriser le développement du pays. D'où il importe, entre autres, de mettre en œuvre un financement tenant compte du genre, de passer à l'économie verte et une société de soins, de soutenir les agents de changement féministes. Pour Treich Makaya Mbongo,

animatrice événementielle et participante à cette rencontre, après avoir remercié l'AUF grâce à laquelle elle a participé gratuitement à cette activité qui lui permettra d'ôter la peur, a-t-elle dit, et de s'engager pleinement dans l'entrepreneuriat, «s'investir avant tout sur soi-même, s'éduquer et se former, sont des atouts, pour percer le voile de la pauvreté qui empêche les femmes de voir au-delà des capacités qu'elles possèdent, pour se hisser, à l'instar des hommes, au faite de la réussite»

Elga Mboumba, étudiante à la Faculté des sciences économiques de l'Université Marien Ngouabi, a, pour sa part, signifié que grâce à cette rencontre, elle ne sera plus la même personne. «J'ai compris qu'il est possible de s'épanouir et de s'émanciper même en commençant avec une petite affaire à l'entrée de



Pendant les ateliers

la maison. Ce sont des petits ruisseaux qui forment de grandes rivières...mais il faut se déterminer et ne jamais baisser les bras quand les difficultés surviennent...il est enfin possible de se démarquer de certaines appréhensions qui réduisent la femme à celle qui doit toujours être à la cuisine, mais elle peut participer pleinement au développement socioéconomique de sa maison, sa famille et de la nation».

Pour le Pr Edouard Ngamountsika, l'attachement de l'AUF pour l'égalité femme-homme se concrétise à travers un ensemble d'actions

dans le cadre desquelles l'institution apporte son soutien aux femmes, qu'elles soient étudiantes, doctorantes, universitaires, entrepreneuses. C'est dans ce contexte que le bureau national de l'AUF-Congo s'est proposé d'organiser cette activité dite: «Une semaine dédiée à la femme étudiante ou universitaire», en initiant des causeries-débats sur la femme, les formations en entrepreneuriat féminin en mettant en relief la jeune femme, et/ou la femme universitaire.

Gaule D'AMBERT

SECURITE CIVILE

## Des paramédicaux engagés pour renforcer l'offre de santé

Formés au Centre d'instruction de Police d'Obouya, dans le département de la Cuvette, quatre-vingt-neuf paramédicaux de la 2<sup>e</sup> promotion, affectés au Commandement de la Sécurité civile en complément d'effectifs ont été reçus, officiellement, le 29 février 2024 à Brazzaville. C'était sous les auspices du colonel major de Police Serge Pépin Itoua Poto, commandant en second de cette institution.



Les paramédicaux suivant la communication du colonel major Itoua Poto

Le colonel major Itoua Poto a rappelé que la Sécurité civile compte cent soixante-six personnels paramédicaux dont soixante-dix-sept formés en 2015 et quatre-vingt-neuf en 2024. Ces officiers médecins et personnels paramédicaux ont pour vocation de contribuer avec engagement au renforcement de l'offre de santé du Congo: «Pour maintenir les capacités déjà acquises par ces derniers, leur insertion dans les différents hôpitaux du ministère de la Santé et de la Population ainsi que le ministère de la Défense nationale est une priorité du Commandement», a-t-il précisé. Pour la bonne marche de leur service, le colonel major Itoua Poto est revenu sur les instructions du Président de la République, Chef suprême des armées, lors du Réveillon d'armes du 31 décembre 2023. Dans lesquelles, il est question constamment de faire montre de discipline, force principale des armées. Tout supérieur obtient de ses subordonnés, obéissance à tout instant; les ordres donnés doivent être exécutés littéralement sans hésitation, ni murmure. Etant dans la corporation, a-t-il prévenu, «vous avez un droit de réserve, et vous avez les éléments de langage précis, même le téléphone portable en opération a des restrictions fixées par le Commandement». Le Commandement de la Sécurité civile dispose en son sein 270 médecins, en l'occurrence quinze médecins capitaines de Police de la première promotion, intégrés en 2015 et deux-cent-cinquante-quatre médecins-lieutenants de Police constituant la deuxième promotion formée en 2023.

A.-P.M.

## Des étudiants formés à la prise de parole en public

Le centre d'employabilité francophone de l'AUF Congo que dirige le Pr Edouard Ngamountsika a abrité du 20 au 22 février 2024 à Brazzaville une formation axée sur la prise de parole en public. Supervisée par le Pr Bienvenu Boudimbou, la formation a regroupé une trentaine d'étudiants d'universités membres de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF).



Les participants à la fin de l'atelier

L'objectif étant de donner des rudiments de l'art oratoire aux étudiants, pour vaincre la timidité. A travers des ateliers pratiques, les étudiants se sont exercés à la maîtrise du corps, de la respiration, de la langue, le développement de l'éloquence, la diction, la clarté et la concision.

Charles Kimfoumou, un des conférenciers, a précisé qu'il était question d'édifier les étudiants sur le fait «de préparer d'abord son état mental avant de se présenter devant un public. Et la préparation, c'est plusieurs choses à la fois: «l'accoutrement, la structuration de son discours, le ton et la connaissance de son public. A cela il faut ajouter la connaissance de soi. C'est elle qui permettra à l'orateur d'avoir une bonne connexion avec son public». Pour lier la théorie à la pratique, les participants ont été soumis à des ateliers de mise en scène. Pour structurer un discours, les participants ont été instruits autour de: l'exorde (entrée en matière pour attirer la bienveillance et la curiosité

du public), la narration (récit, exemple concret qui permet d'ancrer son argumentation dans la réalité), la confirmation (arguments employés pour défendre sa thèse), la réfutation (prise en compte par anticipation des contre-arguments de l'opposition), la péroraison (conclusion avec pointe finale pour marquer l'esprit du public). A propos du style d'un discours, les étudiants ont appris quelques éléments fondamentaux à garder à l'esprit: utiliser un vocabulaire simple pour s'assurer de la bonne compréhension de ses interlocuteurs; l'usage des images pour frapper l'esprit du public (comparaisons, métaphores, hyperboles); utiliser des répétitions pour marteler clairement une idée (anaphores, épiphores, polyptotes); interpellé le public pour qu'il se sente concerné (apostrophes, interjections, questions rhétoriques, périphrases pour désigner le public: «vous», «l'assemblée ici présent», par exemple); jouer le rythme

des phrases pour mettre en valeur certaines idées: rythme binaire, ternaire, mais aussi structurer syntaxique et prosodique de la phrase (protase, acmé, apodose). A rappeler que la réussite de la prise de parole en public est tributaire de: la clarté, pour faire comprendre les enjeux de façon simple; la concision (être brève et efficace); être concret (rester proche de la réalité de son public); la correction, c'est-à-dire, éviter les fautes de grammaire ou de syntaxe, employer le bon ton pour parler à son public; la cohérence pour faire en sorte que les idées s'enchaînent de manière logique et concernent toujours le sujet principal de sa prise de parole. Etre complète, ce qui implique un équilibre entre la concision et la clarté du discours; la courtoisie: salutations, formules de politesse, respect de son public, humilité lorsque le public pose des questions.

G.D.

Etude de Maître François Den LOUBOTA, Notaire

Immeuble Tour Mayombe, 2ème étage, Entrée Principale

Boîte postale: 4315, Tél.: 05 748 99 64/06 822 96 60

Pointe-Noire - République du Congo

B.P.: 744 / R.C.C.M: POINTE-NOIRE REPUBLIQUE DU CONGO

### ANNONCE LEGALE

Suivant acte authentique en date à Pointe-Noire du 18 décembre 2023, enregistré même ville au Service de l'Enregistrement des Domaines et Timbres (EDT) de Pointe-Noire -centre, le 17 janvier 2023, folio 012/58, numéro 0450, Maître François Den LOUBOTA, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, a reçu les Statuts de la Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle «GROUPE AFRICAN INDUSTRIE-SARLU», en abrégé «GAI-SARLU».

I- Caractéristiques de la Société:

Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU);

Dénomination: GROUPE AFRICAN INDUSTRIE, en abrégé «GAI-SARLU»;

Objet:

1-La Réalisation des opérations d'une centrale d'achats de tout type de produits alimentaires, de l'import-Export de tout type des marchandises, des matériaux et des équipements;

2-La réalisation des opérations de Prestations de services, de logistique et de transport national et international, de négoce international, de consulting et d'intermédiaire;

3-Et, généralement, la société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement;

Siège social: Pointe-Noire, quartier OCH, vers la boulangerie Ngok, arrondissement n°1 Emery Patrice LUMUMBA, République du Congo;

Capital Social: Cinq Millions (5 000 000) de francs CFA;

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans;

Gérance: La société est gérée par Monsieur TANDIA Zoumana;

II-Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM):

La société GROUPE AFRICAN INDUSTRIE SARLU est immatriculée au Registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM), au greffe du Tribunal de commerce de Pointe-Noire, le 05 janvier 2024, sous le numéro RCCM CG-PNR-01-2024-B13-00023 sous le dépôt CG-PNR-01-2024-B13-00023.

Pour insertion,

Maître François Den LOUBOTA.

## ANNONCE LEGALE

### DISSOLUTION DE LA SOCIETE MH ET FRERES

Aux termes du procès-verbal des décisions des associés en date du **21 décembre 2023** à Pointe-Noire, enregistré le **05 janvier 2024** sous le N° **022**, folio **004/2**. Les associés de la société MH et Frères, société à Responsabilité limitée, au capital de Francs CFA 1. 000 000, dont le siège social est situé sur l'avenue Louis Portella, vers l'hôtel La Ponténégrine à Pointe-Noire, immatriculée au Registre de commerce et du crédit mobilier sous le N°RCCM **CG/PNR-01-2015-B12-00324**,

**Ont, entre autres, décidé:**

- De la dissolution anticipée de la société MH et Frères par l'annulation du contrat de société, avec transmission universelle du patrimoine aux associés.

Une expédition du procès-verbal de ladite Assemblée a été déposée au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire et, en conséquence, le numéro **CG-PNR-01-2024-D-00060** a été attribué audit dépôt.

## ANNONCE LEGALE

OFFICE NOTARIAL Maître Raymond ASSAH  
Office sis derrière la Bourse du travail, à côté de l'ancien site de l'Ecole Africaine de Développement (EAD), boîte postale 5005, téléphone (242)05.553.15.07/06.675.15.15, Pointe-Noire.

### «SOCIETE SATEX» SARL

Société A Responsabilité Limitée  
Au Capital social de Francs CFA : Deux Millions Cinq Cent (2.500.000)  
Siège social: Grand Marché, Zone Saint Charles LUANGA  
Arrondissement N°02 MVOUMVOU  
Pointe-Noire, République du Congo

Suivant acte reçu à Pointe-Noire, le 13 Décembre 2023, par Maître Raymond ASSAH, Notaire, de résidence en la même ville, il a été constitué, conformément aux lois en vigueur en la matière de sociétés commerciales, une Société à Responsabilité Limitée, d'une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années, dont les statuts ont été enregistrés à Pointe-Noire, le **16 Décembre 2023**, sous le numéro Folio **239/28 N°9182** et ayant pour principal objet social:

- Commerce de gros non spécialisé – G460600 (Le commerce, L'import-export, l'achat, la vente et la distribution de toutes marchandises, de tous produits, d'articles de friperie, de vêtements et autres articles d'ameublement de décoration)
- Commerce de gros de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés –G460203 (Achat, vente et distribution de produits: alimentation)
- Commerce de détail en magasin spécialisé de produits pharmaceutiques et médicaux, de parfumerie et de produits de beauté – G470202 (Cosmétique, détergents et autres)

- Commerce de gros de matériaux de construction, quincaillerie et fournitures pour plomberie – G460403 (Achat, vente et distribution de matériaux de construction, quincaillerie et autres etc...)

- Activités des Intermédiaires du commerce de gros-G460100 (Et la représentation de sociétés étrangères ayant un objet similaire)

Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit mobilier, le 22 Janvier 2024, sous le numéro **RCCM: CG-PNR/01-2024-B12-00013**, cette société a pour Directeur gérant Monsieur Abdul Halim SAAD, de nationalité Libanaise, né le 01<sup>er</sup> Décembre 1991 à FROUN au Liban, République Libanaise, titulaire du Passeport délivré au Liban, sous le numéro **RL1901180** et demeurant au quartier Centre-ville, non loin de la Clinique Saint Raphael à Pointe-Noire, République du Congo.

Pour AVIS

Maître Raymond ASSAH  
Notaire

### CHAMBRE NATIONALE DES NOTAIRES DU CONGO CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE BRAZZAVILLE OFFICE NOTARIAL ONGOLY IKORA

Camp Clairon, immeuble dit «Petit Flamboyant», 2ème étage appt. n°2, Centre-ville  
(En face de l'école militaire Général Leclerc)  
BP: 13319 / Tél: 06.674.93.72 / 05.798. 85.43  
Email: jasmine@office-ongoly.fr  
REPUBLIQUE DU CONGO

#### " NELLA "

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Capital social : 1.000.000  
Siège social : Brazzaville, Cité Clairon, Résidence Martine, 1er étage, appartement 7, Arrondissement 04 Mougali  
RCCM : CG-BZV-01-2024-B13-00082  
REPUBLIQUE DU CONGO

#### INSERTION LEGALE

Aux termes d'un acte authentique en date du 26 janvier 2024, reçu par Maître **Aude Jasmine ONGOLY IKORA**, Notaire titulaire d'un Office en la résidence de Brazzaville, enregistré le 29 Janvier 2024, à la recette des impôts de Ouenzé, sous folio **019/6**, numéro **0364**, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

**Forme juridique:** Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

**Dénomination sociale:** «NELLA»;

**Siège social:** Brazzaville, Cité Clairon, Résidence Martine, 1<sup>er</sup> étage, appartement 7; Arrondissement 04 Mougali, République du Congo.

**Capital social:** Un Million (1. 000 000) de Francs CFA, divisé en Cent (100) parts sociales de Dix Mille (10.000) Francs CFA chacune entièrement souscrites et libérées.

**Objet social:** la société a pour objet tant au Congo, que partout ailleurs à l'Etranger:

- La création et la vente des vêtements;
- La vente des habits, des chaussures et accessoires de mode;
- La vente des articles de beauté;
- L'importation et l'exportation de ces produits;
- La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

**Durée:** La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée prévue aux présents Statuts.

**Apports en numéraire:** Suivant l'état de souscription et de versements annexé à la Déclaration Notariée de Souscription et de Versements dressé par le Notaire soussigné, en date à Brazzaville du **26 Janvier 2024** et enregistré le **29 Janvier 2024**, à la recette des impôts de Ouenzé, sous folio **019/8**, numéro **0366**, l'Associée unique a libéré en intégralité ses parts sociales.

**Gérance:** Conformément aux dispositions de l'article 14 des Statuts, Madame **Ornella Annie Titoula BONIOMA KALOKOLA**, a été nommée en qualité de Gérante de la société pour une durée indéterminée.

**Dépôt au Greffe:** Les actes constitutifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le **20 février 2024** sous le numéro **CG-BZV-01-2024-B-00166**.

**Immatriculation:** La société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le **23 février 2024**, sous le numéro **CG-BZV-01-2024-B13-00082**.

Pour insertion

Me Aude Jasmine ONGOLY IKORA  
Notaire

### CHAMBRE NATIONALE DES NOTAIRES DU CONGO CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE BRAZZAVILLE OFFICE NOTARIAL ONGOLY IKORA

Camp Clairon, immeuble dit «Petit Flamboyant», 2ème étage appt. n°2, Centre-ville  
(En face de l'école militaire Général Leclerc)  
BP: 13319 / Tél: 06.674.93.72 / 05.798. 85.43  
Email: jasmine@office-ongoly.fr  
REPUBLIQUE DU CONGO

#### ' OTAA CONSULTING '

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Capital social: 1.000.000  
Siège social: Brazzaville, Cité Clairon, Résidence Martine, 1<sup>er</sup> étage, appartement 7, Arrondissement 04 Mougali  
RCCM : CG-BZV-01-2024-B13-00082  
REPUBLIQUE DU CONGO

#### INSERTION LEGALE

Aux termes d'un acte authentique en date du 26 février 2024, reçu par Maître Aude Jasmine ONGOLY IKORA, Notaire titulaire d'un Office en la résidence de Brazzaville, enregistré le 29 Janvier 2024, à la recette des impôts de Ouenzé, sous folio 019/1, numéro 0359, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

**Forme juridique:** Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

**Dénomination sociale:** «OTAA CONSULTING»;

**Siège social:** Brazzaville, Cité Clairon, Résidence Martine, 1<sup>er</sup> étage, appartement 7; Arrondissement 04 Mougali, République du Congo.

**Capital social:** Un Million (1. 000 000) de Francs CFA, divisé en Cent (100) parts sociales de Dix Mille (10.000) Francs CFA chacune entièrement souscrites et libérées.

**Objet social:** la société a pour objet tant au Congo, que partout ailleurs à l'Etranger:

- Le conseil en stratégie et développement durable;
- Le développement et la gestion des projets;
- Le conseil pour les entreprises;
- La stratégie, l'innovation et l'organisation;
- La conduite du changement et engagement durable;
- La transition écologique et sociale des territoires;
- La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, sous quelque forme que ce soit, dès lors

que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

**Durée:** La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée prévu aux présents statuts.

**Apports en numéraire:** Suivant l'état de souscription et de versements annexé à la Déclaration Notariée de Souscription et de Versements dressé par le Notaire soussigné, en date à Brazzaville du **26 Janvier 2024** et enregistré le **29 Janvier 2024**, à la recette des impôts de Ouenzé, sous folio **019/4**, numéro **0362**, l'Associée unique a libéré en intégralité ses parts sociales.

**Gérance:** Conformément aux dispositions de l'article 14 des Statuts, Madame **Ornella Annie Titoula BONIOMA KALOKOLA**, a été nommée en qualité de Gérante de la société pour une durée indéterminée.

**Dépôt au Greffe:** Les actes constitutifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le **20 février 2024** sous le numéro **CG-BZV-01-2024-B-00165**.

**Immatriculation:** La société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le **23 février 2024**, sous le numéro **CG-BZV-01-2024-B13-00081**.

Pour insertion

Me Aude Jasmine ONGOLY IKORA  
Notaire

**BLUE CONGO**

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 6.500.000.000 F. CFA

RCCM: CG-PNR-01-2015-B17-00795

Siège social: Avenue de Loango / B.P.: 616 - Pointe-Noire, République du Congo

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date à Pointe-Noire du 22 décembre 2023, enregistré à Pointe-Noire (Recette de Pointe-Noire Centre) le 02 février 2024, sous le numéro 0903 folio 023/32, l'actionnaire unique a pris les décisions ci-après :

- Le non-renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, DELOITTE TOUCHE TOHMATSU;
- La nomination de M3B Audit & Expertise comme Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de six exercices, qui prendront fin à l'issue des décisions de l'Associé Unique à tenir au cours de l'année 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028 ;
- Le non-renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant, Monsieur Nicolas BALESME ;
- La suppression du Conseil de Direction et mise à terme du mandat des membres de ce Conseil.

**Pour avis,  
L'Associé Unique.**



## AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANT)



RÉPUBLIQUE DU CONGO

### «Etudes de faisabilité et plans d'ingénierie détaillés des routes d'accès et des voies de raccordement au futur pont route-rail entre les villes de BRAZZAVILLE et KINSHASA »

Secteur : « transports »

Référence de l'accord de financement : DON N° : 5150155003401

N° d'Identification du Projet : P-Z1-DB0-245

AMI N° 004-2024/MATIER/DGGT-CEP

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du projet des « Etudes de faisabilité et plans d'ingénierie détaillés des routes d'accès et des voies de raccordement au futur pont route-rail entre les villes de BRAZZAVILLE et KINSHASA » et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer les prestations relatives aux **Etudes techniques d'aménagement et de bitumage de la rocade Nord – Ouest de Brazzaville (Kintélé – Madibou), sur un linéaire estimé à environ 50 km.**

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent :

- Le rapport d'établissement ;
- L'étude socio-économique ;
- L'étude d'impact environnemental et social ;
- \* L'étude technique qui sera constituée de :
  - \* L'avant-projet sommaire (APS) ;
  - \* L'avant-projet détaillé (APD) ;
  - \* Le dossier d'appel d'offres.

3. La Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, ci-après dénommée «Organe d'Exécution du projet » invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants », Edition du 15 Octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (les termes de référence) à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 09h à 14h, heure locale, (TU+1)

**Coordination Technique/Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, Croisement Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO – 2, Route de la Base militaire, 5<sup>ème</sup> étage de l'Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Aéroport Maya-Maya). - BP : 14 729 ; Tél. : (+242) 05 386 35 32 ; 06 868 80 35, E-mail : ceprbaddggt@gmail.com; batoung123@gmail.com; payima6@gmail.com**

6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le vendredi 05 avril 2024 à 12h 30mn (Heure locale, TU+1) et porter expressément la mention :

**«AMI N° 004-2024/MATIER/DGGT-CEP/Services d'un consultant (firme) pour les Etudes techniques d'aménagement et de bitumage de la rocade Nord – Ouest de Brazzaville (Kintélé – Madibou) sur un linéaire estimé à environ 50 km ».**

À l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du projet

Fait à Brazzaville, le 07 mars 2024

**Le Coordonnateur  
Signé  
BATOUNGUIDIO**

## **La Fondation MTN Congo vient à la rescousse des victimes des inondations via un don de vivres et non vivres au Gouvernement de la République du Congo**

Placée sous le patronage de Madame Irène Marie-Cécile Mboukou Kimbatsa, ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire, la Fondation MTN Congo a procédé le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 à 12 h 00 au siège dudit ministère, à la remise d'un don de vivres et non vivres aux populations victimes des inondations en République du Congo.

Monsieur Patrick Itsoua, Directeur Exécutif de la Fondation MTN, s'est chargé de remettre le don à Mme Irène Marie Cécile Mboukou Kimbatsa, ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire en lieu et place de Monsieur Ayham Moussa, Président exécutif de la Fondation MTN.

Cet important don d'une valeur de 20 millions de F CFA est composé des kits scolaires (tenues, cahiers, stylos, crayons, ardoises, gommes, taille-crayons...), de cartons de sel, de sacs de riz, de bidons d'huile, de cartons de savon, de bidons d'eau de javel, de moustiquaires imprégnées, de draps, de pagnes, de chaussures en caoutchouc, de matelas...

Il sied de noter que notre pays a enregistré plus de 1790 968 personnes qui sont affectées par les inondations et 525 456 personnes qui ont besoin d'une assistance humanitaire d'urgence d'après les résultats de l'évaluation rapide sur les inondations menée conjointement par le Gouvernement du Congo et les Agences du système des Nations Unies en République du Congo. Ce geste ô combien

louable de la fondation MTN, vient témoigner, à n'en point douter, de l'irréversibilité de l'engagement sociétal de MTN Congo.

«Ce don est l'expression de notre amour fraternel pour nos frères et sœurs qui ont tout perdu. Dans cet élan de cœur, ils vont continuer à penser qu'ils ne sont



Photo de famille

pas seuls. Et dans la République, même individuellement, chacun va penser à eux», a déclaré M. Itsoua, remettant le don au ministre Mboukou Kimbatsa.

Selon lui, MTN Congo ne doit son existence et sa raison d'être que par ses clients que nous sommes tous. «Une société commerciale ne peut travailler que s'il y a des humains en bonne santé, des humains heureux qui peuvent consommer les biens et services. Vo-



La ministre Mboukou Kimbatsa réceptionnant un échantillon des vivres et non vivres

ilà pourquoi nous estimons, en tant que Fondation MTN, bras social de MTN Congo, que nous avons un devoir sacré de répondre aux cris de cœur de notre population en détresse, mais aussi d'accompagner notre gouvernement. Cela fait partie de nos valeurs, de nos obligations, dans notre responsabilité sociétale», a-t-il souligné.

Pour sa part, recevant le précieux don, la ministre Mboukou Kimbatsa a vivement remercié la Fondation MTN Congo

grand merci que nous recevons, au nom du gouvernement, ces kits qui vont aller vers nos compatriotes sinistrés. Des élèves ont tout perdu; les femmes qui auront la chance de bénéficier de ces pagnes vous diront grand merci. Merci pour l'alimentaire, merci pour l'assainissement, les bouteilles d'eau de javel que vous avez ramenées

Toutefois, a-t-elle poursuivi, «j'aimerais conclure, mais je ne peux pas conclure parce que vous êtes une Fondation, nous sommes dans la réponse d'urgence humanitaire, mais après cette réponse, nous devons travailler sur le relèvement post catastrophe; nos compatriotes ont tout perdu dans ces zones et il va falloir que nous leur don-



Les kits humanitaires destinés aux populations victimes des inondations

pour ce geste salutaire à l'endroit des populations sinistrées. «C'est avec une très grande satisfaction et un

vont aller droit vers les centres à assainir et à désinfecter ; il y a aussi les écoles», a-t-elle rassuré.

nous des outils de reprise en main de leurs vies ».



AMBIANCE DU 8 MARS A L'I.F.C

## Gypsie "La Tigresse", Mwassi Moyindo et Blessing ont été éblouissantes sur scène

A l'occasion de la célébration de la Journée internationale des Droits des femmes, l'équipe France et la Délégation de l'Union européenne au Congo ont organisé une série de manifestations à l'Institut français du Congo (I.F.C), le 8 mars dernier. Au nombre desquelles, le concert 100% féminin dans la soirée avec Gypsie "La Tigresse", Mwassi Moyindo et Blessing qui ont été éblouissantes sur scène, au grand bonheur du public multicolore venu nombreux pour la circonstance.

Après le mot de bienvenue de la directrice de l'IFC, Blessing a été la première artiste à monter sur scène. Sa voix pénétrante, ses mouvements de reins et surtout ses titres, couplés à des interprétations d'artistes brazzavillois Papy Bastin et kinois Tabu Ley dans "Nairobi", chanté par Mbilia Bel et Mario de Franco Luambo Makiadi ont accroché le public.



Blessing

De son côté, Mwassi Moyindo, la slameuse, n'a pas également dérogé à la règle. Nantie d'une voix sensuelle et captivante, elle a marqué le public par son talent et ses titres comme "Wa yo", "Luzolo", "Mulumba" (une rumba, chantée en swahili) et "Nsamu mie".

L'ambiance a encore atteint son comble lorsque Gypsie "La Tigresse" est montée sur scène. Son style de feu à travers ses tubes, appuyés également par des interprétations des oeuvres de Pamelou Mounk'a, "Amour

de Nombakélé", "Nzobi", un follore de chez nous, et "Africa mokili mobimba" de Grand Kallé qu'elle a interprété avec maestria. Pour donner encore du punch à ce concert, elle a communiqué avec le public en invitant des spectateurs à monter sur scène pour partager des pas de danses avec elle, le tout dans une ambiance festive et de gaieté.

Au terme de ce concert, des spectateurs ont salué cette initiative et souhaité l'organisation souvent de ce genre de concert, pour



Gypsie "La Tigresse"



Mwassi Moyindo



Gypsie "La Tigresse" (au milieu) exhibant des pas de danse avec des spectateurs

leur permettre de découvrir davantage des talents congolais, surtout au féminin, qui méritent d'ailleurs d'être promues davantage. Au programme de cette journée, au nombre des activités organisées, il y a eu également, le "Village du 8 mars", caractérisé par l'animation et l'exposition

à la découverte des produits et projets de femmes inspirantes; la conférence MTN "Investir en faveur des femmes, accélérer le rythme"; "la pratique du sport sur le parvis de l'IFC (initiation au Nzango).

Alain-Patrick MASSAMBA

INSTITUT FRANCAIS DU CONGO

## Vernissage "Ephémère" de l'artiste plasticienne Jussie Nsana

En prélude de la célébration de la Journée internationale des Droits des femmes, l'équipe France au Congo a convié le public au vernissage de l'exposition intitulée "Ephémère" de l'artiste plasticienne Jussie Nsana. C'était, le 7 mars, en présence de Mme Claire Bodonyi, ambassadeuse de France au Congo, et la Pr. Francine Ntoumi, présidente l'association congolaise pour la recherche médicale.



Jussie Nsana et l'un de ... ses tableaux exposés  
Cette exposition s'est divisée en deux, offrant d'une part des historiettes humoristiques sur la vie quotidienne à travers des planches et illustrations nommées "BulleZine" et, d'autre part, présentant une série de vingt tableaux combinant peinture et collage.

Etudiante en 2<sup>e</sup> année à la Faculté de Droit et amatrice critique d'art, Kaly Tchitolsy Makaya a donné son avis sur l'oeuvre de Jussie Nsana: "Pour la petite histoire que l'artiste nous a contée, c'est une habituée des lieux. Elle a participé à certaines activités de l'IFC depuis sa tendre enfance et y a fait sa première rencontre avec l'art, sa première rencontre dans ce monde qui aujourd'hui est un domaine professionnel dans lequel elle est en train de se mouvoir".

De cette exposition qui s'achève le 31 mars, intitulée "Ephémère", "l'artiste Nsana fait une fusion entre l'art traditionnel et la bande dessinée. Et dans la bande dessinée, elle a voulu nous faire une présentation du vécu quotidien des citoyens congolais parce que l'on dit aussi quand on parle de la culture d'un pays, on voit ses habitudes. Donc, ces petites scènes quotidiennes, elle a voulu les représenter en bande dessinée, qui allie couleurs, dessins et petits dialogues montrant également l'étendue de l'art. Loin de l'art comme celui qu'on peut voir ici, il y a des tableaux faits de base acrylique qui représentent pour moi, l'idée ou la thématique de l'exposition". Non seulement il y a le visage qui décrit les émotions, mais, il y a également la couleur noire.

Pour conclure, "je dirais que dans l'oeuvre de Jussie Nsana, il y a une fusion d'émotions, de couleurs, une rencontre artistique de différents modèles, parce qu'on a le concept de bande dessinée qui est très moderne et qui se marie aujourd'hui à un concept artistique assez classique.

A.-P. MASSAMBA  
(A suivre)

Office Notarial de Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ- SOMBO

Notaire à la Résidence de Pointe-Noire

03, Avenue Fayette TCHITEMBO

Immeuble Afrikan Campus en diagonale de Caffé Torino 1er étage, B.P :469

Tél.: 05.031.39.32/06.885.49.40

Email: mbissi.notaires@gmail.com

### AVIS D'INSERTION MODIFICATIVE 'A.S. BUILDING SARLU'

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

**Siège sociale:** Socoprise, rue N'SINA Km4 vers la Station Puma de la Brasserie du Congo

Pointe-Noire

(République du Congo)

RCCM CG-PNR-01-2009-B13-00120

Aux termes du Procès-verbal de la décision extraordinaire de l'Associé Unique de la Société, en date à Pointe-Noire du jeudi 22 février 2024, déposé au rang des minutes de Maître Blanche Patricia MBISSI DEDE-SOMBO, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, Centre-ville 03, Avenue Fayette TCHITEMBO Immeuble Afrikan Campus 1er étage, enregistré à Pointe-Noire le 01 mars 2024, Folio 042/20, Numéro 1797, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social en régularisation du RCCM numéro CG-PNR-01-2009-B13-00120 de ladite société anciennement domiciliée au quartier Cq 101 Centre ville 149 Arrondissement 1 Emery Patrice LUMUMBA à la nouvelle adresse:

Socoprise, rue N'SINA Km4 vers la Station Puma de la Brasserie du Congo, Pointe-Noire République du Congo.

Modification enregistrée au tribunal de commerce de Pointe-Noire sous le Numéro CG-PNR-01-2023-M-01796 du 28 février 2023.

RCCM: CG-PNR-01-2009-B13-00120.

Pour insertion,

Maître Blanche Patricia  
MBISSI DÉDÉ-SOMBO



OFFICE NOTARIAL

J. A. MISSAMOU MAMPOUYA

### «DESIGN HUB» S.A.R.L.U

Société À Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Au capital de 1.000.000 de Francs CFA

Siège social : Appartement 11, Immeuble Stella, Cité du Clairon,

Centre-ville Brazzaville (RÉPUBLIQUE DU CONGO)

R.C.C.M : CG-BZV-01-2019-B13-00153

### TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes du procès-verbal des décisions Mixtes de l'associé unique du vingt juin deux mille-vingt-deux, reçu en dépôt le quatre Août deux mille vingt-deux par Maître J.A. MISSAMOU MAMPOUYA, Notaire Honoraire titulaire d'un office sis Avenue des Aiglons (ex Avenue de l'Amitié), Immeuble DIAMOND, Boîte Postale 14175, centre-ville Brazzaville (RÉPUBLIQUE DU CONGO) et enregistré le 19 Août 2022 à EDT-Poto-poto sous Folio 150/5, N°3975, il ressort :

- De l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 et affectation du résultat.
- Du transfert de siège et de modification corrélative de l'article 4 des statuts.

Le siège social habituellement situé Immeuble ERICKA, Appartement 5, Cité du Clairon est transféré sis Appartement 11, Immeuble Stella, Cité du Clairon.

• Dépôt des statuts mis à jour au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville (RÉPUBLIQUE DU CONGO), enregistré sous le CG-BZV-01-2024-D-00056 en date du 02 février 2024.

Gérant: Bruno VALENTE.

POUR INSERTION

**PANDA SERVICES  
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Capital social : 1.000.000 francs CFA  
Siège social : 54, avenue Félix EBOUE Poto-poto, CG-BZV-01-2023-B13-00250  
République du Congo

## INSERTION LEGALE

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du six juin deux mil vingt-trois, reçu par Maître **Stella-Marcelle G. SABAYE KABA MBOKO** exerçant en l'étude de Maître **Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA**, sise en la résidence de Brazzaville, 01 Rue Kikouimba, Mougali, enregistré à la recette des Impôts de la plaine (Mpila), folio **103/16** Numéro **2648**, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:

**Forme:** Société à responsabilité limitée par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique et les statuts;

**Objet Social:** La Société a pour objet en République du Congo et à l'étranger: Vente, import-export d'uniformes médicaux, d'équipements militaires et matériels de défenses, de protection et de sécurité. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement

**Dénomination sociale:** La société prend la dénomination suivante: **PANDA SERVICES**.

**Siège Social:** Le siège social est fixé à

Brazzaville, 54, avenue Félix EBOUE PotoPoto (République du Congo);

**Durée:** La durée de la Société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation;

**Capital Social:** Un million (1.000.000) de francs CFA divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement;

**Administration de Société:** Conformément aux dispositions statutaires, Monsieur **GHANNOUCHI Amin** a été nommé premier gérant statutaire pour une durée de trois (3) ans.

**Dépôt légal:** Les actes constitutifs de la société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le **18 juillet 2023**;

**Immatriculation:** La Société dénommée PANDA SERVICES est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro

**RCCM:** CG-BZV-01-2023-B12-00176.

*Pour avis*  
**Maître Stella-Marcelle G. SABAYE KABA MBOKO, Notaire**

**PRAEBITOR VALERY GROUP  
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Capital social : 1.000.000 francs CFA  
Siège social : 17 avenue de la Tsiémé, Ouenzé, CG-BZV-01-2023-B12-00066  
République du Congo

## INSERTION LEGALE

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du vingt-huit mars deux mil vingt-trois, reçu par Maître **Stella-Marcelle G. SABAYE KABA MBOKO** domiciliée en l'étude de Maître **Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA**, sise en la résidence de Brazzaville, 01 Rue Kikouimba, Mougali, enregistré à la recette des Impôts de Ouenzé, folio 069/3 Numéro 1247, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:

**Forme:** Société à responsabilité limitée par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique et les statuts;

**Objet Social:** La Société a pour objet en République du Congo et à l'étranger: Commerce de gros non spécialisé (fouritures de bureau, badges...)

Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement

**Dénomination sociale:** La société prend la dénomination suivante: **PRAEBITOR VALERY GROUP**.

**Siège Social:** Le siège social est fixé à Brazzaville, 17 avenue de la Tsiémé, Ouenzé, (République du Congo);

**Durée:** La durée de la Société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation;

**Capital Social:** Un million (1 .000.000) de francs CFA divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement;

**Administration de la Société:** Conformément aux dispositions statutaires, Monsieur **ADAMPOT-MONGO Gil-Chris** a été nommé premier gérant statutaire, pour une durée de deux (2) ans.

**Dépôt légal:** Les actes constitutifs de la société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le dix-huit avril deux mil vingt-trois;

**Immatriculation:** La Société dénommée PRAEBITOR est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro **RCCM: CG-BZV-01-2023-B12-00066**.

*Pour avis*  
**Maître Stella-Marcelle G. SABAYE KABA, MBOKO, Notaire**

**MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT, Notaire**

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA  
(à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),  
Centre-ville, Brazzaville.  
Tél : (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P : 15.244  
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com  
République du Congo

### ANNONCE LEGALE

#### «LAMBERT HOTEL»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Au Capital de 1.000.000 de FRANCS CFA  
Siège Social : 22 bis, rue Mayama, Plateau des 15 ans, Brazzaville.  
RCCM : CG-BZV-01-2013-B13-00432  
REPUBLIQUE DU CONGO.

### DISSOLUTION ANTICIPEE

Suivant procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associé unique de la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «LAMBERT HOTEL», en date du **1er mars 2024** et enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le **04 mars 2024**, sous Folio **043/24**, n° **1506**, l'associé unique a décidé de la dissolution anticipée de la société.

Conformément aux dispositions de l'article 201 alinéa 2 de l'acte uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, la dissolution d'une société dans laquelle tous les titres sont détenus par un associé entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société à cet associé, sans qu'il y ait lieu à liquidation. Les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution, devant la juridiction compétente, dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de celle-ci.

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le **05 mars 2024**, sous le numéro **CG-BZV-01-2024-D-00129** ;

Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le **05 mars 2024**, sous le numéro **CG-BZV-01-2024-M-08820**.  
Fait à Brazzaville, le **06 mars 2024**.

*Pour avis*  
**Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire**

### ELANGA

**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Capital social : 1.000.000 francs CFA  
Siège social : centre-ville, 1104, avenue de l'amitié, immeuble Acasia CG-BZV-01 -2023-B12-00123 - République du Congo

## INSERTION LEGALE

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du quatorze avril deux mil vingt-trois, reçu par Maître **Stella-Marcelle G. SABAYE KABA MBOKO** domiciliée en l'étude de Maître **Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA**, sise en la résidence de Brazzaville, 01 Rue Kikouimba, Mougali, enregistré à la recette des Impôts de la plaine (Mpila), folio **071/20** Numéro **1632**, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:

**Forme:** Société à responsabilité limitée par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique et les statuts;

**Objet Social:** La Société a pour objet en République du Congo et à l'étranger: Agriculture vivrière (Culture de céréales, tubercules, de fruits, de légumes et plantes à épices et aromatiques).

Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement

**Dénomination sociale:** La société prend la dénomination suivante:

### ELANGA.

**Durée:** La durée de la Société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation;

**Capital Social:** Un million (1 .000.000) de francs CFA divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement;

**Administration de la Société:** Conformément aux dispositions statutaires, Monsieur **REINBOLD Aimery Marie Julien** a été nommé premier gérant statutaire, pour une durée de deux (3) ans.

**Dépôt légal:** Les actes constitutifs de la société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le huit juin deux mil vingt-trois;

**Immatriculation:** La Société dénommée **ELANGA** est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro **RCCM: CG-BZV-01-2023-B1200123**.

*Pour avis*  
**Maître Stella-Marcelle G. SABAYE KABA MBOKO, Notaire**

## AGO DE LA FECOFOOT

## Les membres actifs satisfaits de la gestion de l'instance en 2023

Comme annoncé, l'assemblée générale ordinaire de la Fédération congolaise de football s'est tenue samedi 9 mars dernier à Sibiti, dans la Lékoumou. C'était une occasion pour les délégués de plancher sur les rapports de l'exercice 2023 et d'adopter des résolutions. Parmi les résolutions les plus significatives, on retiendra notamment l'adoption du rapport financier, l'approbation du budget estimé à un peu plus de 2 milliards de francs CFA (en augmentation par rapport à celui de 2023), l'adoption du règlement intérieur et du règlement financier, après amendements de certaines dispositions; puis l'élection du président, des vice-présidents et des membres des organes juridictionnels, notamment la Commission électorale et la commission de recours électoral. En outre, les délégués ont «réitéré leurs félicitations au président de la FECOFOOT, Jean-Guy Blaise Mayolas, pour son investissement constant et sans faille pour la bonne gouvernance du football congolais». Ils l'ont «exhorté à œuvrer sans relâche dans le même élan».



La direction des travaux, à Sibiti

Avant d'aborder les différents points qui étaient à l'ordre du jour, Jean-Guy Blaise Mayolas a fait un bref résumé de la gestion de son équipe. Le patron du football congolais a rappelé ce qui a été fait avec, entre autres activités phares, l'organisation de toutes les compétitions locales, la signature de la convention de partenariat avec Ava Sports Events pour la professionnalisation du football d'élite, renforcée par le contrat de partenariat avec Vox TV qui retransmettra désormais en direct les matches de Ligue 1, la souscription à un contrat d'objectifs avec la FIFA. En parlant des résultats sur le terrain, Jean-Guy Blaise Mayolas s'est réjoui

de la participation des sélections nationales à toutes les phases finales des compétitions à limite d'âge (U17, U20, U23) et au CHAN (pour les Diables-Rouges A'. Mais il a reconnu la satisfaction n'a pas été totale, à cause de l'échec des Diables-Rouges A, non qualifiés pour la CAN 2023 en Côte d'Ivoire. L'assemblée générale est l'instance à laquelle tous les membres de la FECOFOOT sont régulièrement convoqués. Elle constitue le pouvoir suprême et l'autorité législative de la Fédération. Seule une assemblée générale régulièrement convoquée a le pouvoir de prendre des décisions.

G-S.M.

## IN MEMORIAM

## Hommage à l'AET et ancien entraîneur Eugène Nkakou-Diakessi

Décédé le 16 février 2024 en France, l'AET Eugène Nkakou Diakessi, l'un des meilleurs entraîneurs de football de sa génération, a été porté en terre le 2 mars dernier au cimetière du centre-ville, à Brazzaville. Auparavant, l'Association des anciens enfants de troupe (AET) lui a rendu un dernier hommage. Cette cérémonie de recueillement devant la dépouille mortelle du disparu s'est déroulée à la stèle des AET, en présence de Rémy Ayayos Ikounga, président de l'Association, ainsi que des AET toutes générations confondues, des dirigeants d'Inter Club, des sportifs de sa génération, des parents, amis et connaissances. Une messe de requiem a été célébrée ensuite en l'église Notre-Dame de l'Assomption. Nkakou Diakessi est né le 13 juin 1943 à Brazzaville. Après ses études primaires (1950-1957) à la Grande école de Poto-Poto (actuelle école de l'Unité africaine), il fait ses classes à l'École militaire préparatoire général Leclerc au sein de la promotion Félix Eboué (1958-1962). Il portera le matricule 315. Le 19 juin 1961, Eugène Nkakou Diakessi est engagé dans les Forces armées. En 1965, il obtient son Certificat interarmes, mention troupes aéroportées, au Bataillon para-commando. Puis le Brevet technique n°1, option éducation physique militaire et sportive (EPMS), en 1974 à Fontainebleau (France) et le Brevet technique n°2 dans le même établissement en 1976. La vocation du sport tracée, l'AET Nkakou obtiendra, tour à tour en France, le diplôme de l'École des sports militaires d'Antibes; le diplôme supérieur de moniteur instructeur des sports à l'école interarmes des sports de Fontainebleau; le diplôme de l'école des sports militaires de Vichy; le diplôme de l'Institut des sports militaires de Versailles; les di-



Le président Rémy Ayayos Ikounga rendant hommage au disparu

plômes d'entraîneur de football, 1er et 2° degré en France, puis 3° degré au Cameroun; le diplôme de conseiller sportif, option football à Yaoundé et le diplôme d'entraîneur de football FIFA Coca-Cola à Douala, au Cameroun. Comme entraîneur, il a entraîné plusieurs clubs du pays, ainsi que l'équipe nationale. Il fut également footballeur d'Etoile du Congo. Durant cette carrière, il a assumé plusieurs fonctions: de 1977 à 1979, chef de section opérations à la DTEPS, direction technique de l'entraînement physique et sportive de l'Armée populaire nationale (APN); de 1979 à 1980, chef de section logistique à la base aérienne 01/20 de Brazzaville; de 1980 à 1983, chef de section logistique, au 2° bureau de l'Etat-major de l'APN; de 1983 à 1985, chef de division carburant et lubrifiant de l'Etat-major de l'APN; de 1985 à 1986, chef d'Etat-major du Bataillon des sports militaires de l'APN; de 1986 à 1987, chef d'Etat-major du Bataillon des sports et chef de corps par intérim dudit Bataillon de l'APN; de 1987 à 1991, chef de corps du Bataillon des sports militaires de l'APN; de



Eugène Nkakou-Diakessi

1991 à 1993, commandant du Bataillon des sports des Forces armées congolaises (FAC); de 1993 au 1<sup>er</sup> juillet 1998, chef de division administration et finances (DAF) de la direction centrale des renseignements extérieurs (DCRE).

Alain-Patrick MASSAMBA

**Maître Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG, Notaire à Pointe-Noire, République du Congo, en son Etude sise Avenue Charles De Gaulle (au-dessus des Ets JAKANE, à côté du restaurant JAIPUR, en diagonale de PARK N SHOP), Boîte Postale: 1161, Téléphone: (242) 05.523.85.38; 06.031.74.01.**

## INSERTION LEGALE

Le Notaire ci-dessus nommé a, suivant acte authentique, reçu le douze février deux mille vingt-quatre, enregistré Folio 032/03 n° 083, procédé à la création de la société présentant les caractéristiques suivantes:

**Forme:** Société A Responsabilité Limitée à caractère unipersonnel;

**Dénomination:** «LE ROI SARL»;

**Objet:** La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous pays:

- Collecte et transport des déchets industriels;
- Assainissement domestique et industriel;
- Prestation de service et forage;
- Livraison au potable;
- Location de véhicules;
- Manutention;
- Mise à disposition du personnel;
- Vente des équipements de sécurité et matière liés à l'exploitation pétrolière;
- Travaux de génie civil;
- Prestation de services ON/OFFSHORE

**Capital:** FRANCS CFA UN MILLION (1.000.000).

**Siège:** Ngoyo Puma Avenue Tati LOUTARD

**Téléphone:** 06 735 79 01/05 321 44 61, Pointe-Noire, République du Congo.

**Gérant:** Monsieur Elisbatien Rey Boris BIDOUNGA.

**R.C.C.M.:** La société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2024-B13-00044.

Pour avis,  
Maître Sandra Célia  
M'BATCHI-DHELLO BOUBAG.

### ETUDE MAITRE ANGELIQUE DINAMONA

#### NOTAIRE

B.P. 4171; Téléphone (242) 05 563-72-06; 06 672-54-17

E-mail: etude.me.dinamona@gmail.com

Etude sise 148 bis, rue PANDZOU, Immeuble CONGO-TELECOM, 1er étage, Marché Plateaux Centre-ville

## INSERTION LEGALE

### CONSTITUTION SARLU

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du quatorze février deux mille vingt-deux, enregistré dans la même ville le vingt-trois février de la même année sous le Folio 038/4 n° 0165, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la Société dénommée:

“ OLYMPIA ”

**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE**

**AU CAPITAL DE FRANCS CFA 1 000 000**

**SIEGE SOCIAL : 148 BIS, RUE PANDZOU, CONGO TELECOM,**

**1ER ETAGE, A COTE DU MARCHE PLATEAUX, CENTRE-VILLE,**

**POINTE-NOIRE-REPUBLIQUE DU CONGO**

La Société a pour objet en République du Congo, dans tous les Etat-Parties du Traité et à l'étranger :

- \* Distribution, Commercialisation et Transport des produits pétroliers et dérivés (Bitumes, Lubrifiants, et autres);
- \* Manutention, Stockage, Dépôt, Importation et Exportation et vente de matériaux de construction (Electricité, Plomberie, etc...)
- \* Outillages et Quincaillerie;
- \* Mécanique automobile et industrielle;
- \* Fabrication et Vente des vêtements et équipements de sécurité;
- \* Importation et Vente de pièces de rechange automobiles et poids-lourds, pneumatiques;
- \* Transport des marchandises dans des containers.

Et d'une manière plus générale, toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus. L'objet social pourra être modifié dans

les conditions prévues par l'Acte Unifforme pour la modification des statuts.

\* **Durée:** (99) années, à compter de son immatriculation.

\* **Gérant:** Monsieur Michel Antoine BOURGOIS, résidant à Pointe-Noire, De nationalité belge, né à Lubumbashi (RDC) le quinze avril mil neuf cent soixante-trois; Titulaire d'un Passeport Belge délivré en date du premier juillet deux mille seize à Kinshasa (RDC) sous le numéro EN993224.

\* Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire en date du Quatre mai deux mille vingt-deux.

\* Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2022-B13-0009

Pour avis,  
Maître Angélique DINAMONA,  
Notaire

**BDEAC**

# Lancement d'un emprunt obligataire de cinquante milliards de F.CFA

Dans le cadre de son plan stratégique AZOBE 2023-2027, la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC) a lancé, officiellement, lundi 4 mars à Brazzaville, un emprunt obligataire multi-tranches par appel public à l'épargne, dénommé «BDEAC (6,20 %, 5,95 %, 4,70%) Net 2024-2031», marquant ainsi un pas important dans son engagement en faveur de l'économie et du développement de la sous-région.

Cet emprunt obligataire, pierre angulaire du plan stratégique AZOBE 2023-2027, vise à mobiliser, dans sa première phase, un montant de 50 milliards de F.CFA sur les 100 milliards prévus cette année, aux fins de réaliser des projets d'infrastructure et de développement durable. Il est également un recours à l'épargne locale dont la finalité est de financer les économies fragiles de la sous-région, tout comme un bouclier pour stimuler les économies de la zone en panne de croissance.

La période de souscription de cette première phase s'étend du

du Congo pour mobiliser les ressources nécessaires à la transformation des économies de la sous-région Afrique centrale en difficulté. Cette opération entend rameuter donc les investisseurs congolais, des plus petits épargnants aux plus grands bailleurs de fonds internationaux, pour un montant de 50 milliards de F.CFA.

L'emprunt lancé témoigne du soutien actif, multiforme et continu aux opérations de la BDEAC pour financer le développement de la zone Afrique centrale. En décembre 2022, l'Assemblée générale des actionnaires de la banque avait approuvé le plan



Dieudonné Evou Mekou lançant l'emprunt obligataire

mentation du capital social de 1.200 milliards à 1.500 milliards de F.CFA, pour permettre à la banque d'améliorer ses fonds propres et d'élargir sa capacité d'endettement. Il est ainsi souhaité de lever 600 milliards de F.CFA pour le plan, sur le marché financier et monétaire sous-régional. Sur la base du plan AZOBE, la BDEAC doit mobiliser, de 2023 à 2027, près de

mieux éclairer les investisseurs sur son intérêt. Elle a été suivie d'une série de questions montrant à suffisance l'intérêt des participants pour cet emprunt. Actuellement dans la zone CEMAC, seules trois capitales sur six sont reliées par des routes entièrement bitumées. Les échanges commerciaux intra-CEMAC représentent près de 2% des exportations et 3 %

sident de la BDEAC. Avant de dégager la portée de cette mobilisation de fonds: «Nous nous présentons devant vous avec un portefeuille de projets aussi impactant que ceux pour lesquels nous vous avons, autrefois, sollicité. Si nous continuons à attendre tout de l'extérieur, le développement de notre sous-région n'arrivera jamais. Notre développement ne sera possible que dans la mesure où nous décidons d'être nous-mêmes les acteurs de notre avenir. La BDEAC étant la Banque de nos Etats et par conséquent une propriété de chaque citoyen de notre Communauté, la souscription à cet appel public à l'épargne enrichira chaque souscripteur communautaire. Notre sous-région a des besoins immenses en matière de financements, pour atteindre l'émergence économique déclinée dans le programme économique régional d'une part et dans les plans nationaux de

chemin d'avenir éclairé, pour de grandes réalisations en faveur de nos populations. Notre futur est dans l'intégration régionale, avec un marché intérieur solide, dynamique, vivant, pouvant constituer un bouclier efficace contre tous les chocs endogènes». Une invite à la population de la CEMAC à prendre en main son destin, pour financer le développement des pays de cette communauté économique.

La politique de mobilisation des ressources de la BDEAC prévoit la levée des capitaux sur le marché financier, en complément des fonds propres et des lignes de crédits extérieures pour le financement de ses opérations. Ces fonds seront investis dans les secteurs vitaux tels que les transports, l'énergie, l'agro-industrie, le tourisme, l'éducation et la santé afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations de la région.

Placé sous l'égide de Dieudonné Evou Mekou, président de la BDEAC, l'évènement a réuni d'importantes personnalités: Athanase Ngassaki, directeur de cabinet du ministre de l'Economie et des finances;



De gauche à droite: Mme Nadège Bongouandé, Athanase Ngassaki, Dieudonné Evou Mekou, Paul Onono Abomo et Gilles Tchamba



Les invités...



... prenant part à la cérémonie de lancement

4 au 22 mars 2024, avec un prix d'obligation de 10.000 F.CFA et une souscription minimale de 10 obligations. Toute personne physique ou entité morale qui désire y souscrire est tenue à le faire dans l'intervalle de cette période.

La BDEAC, qui est une émettrice de référence en l'espèce, est venue encore une fois de plus - après les années 2020, 2021 et 2022 - solliciter la participation des investisseurs

stratégique AZOBE 2023-2027, lequel repose sur "trois orientations stratégiques": contribuer fortement à l'intégration économique régionale, au développement durable et à l'amélioration des conditions de vie des populations; renforcer et diversifier les ressources mobilisées, et transformer et moderniser la BDEAC.

Pour parvenir à réaliser ce plan, l'Assemblée générale des actionnaires avait approuvé l'aug-

1.895 milliards de F.CFA auprès des actionnaires, sur le marché financier et monétaire sous-régional, international et, en bilatéral, auprès des partenaires traditionnels et nouveaux.

Intervenant après le président de la BDEAC, le directeur général de la société de Contracturer Capital, Paul Onono Abomo, au nom de l'ensemble des sociétés des bourses, a fait la présentation technique des caractéristiques de l'emprunt pour



Une photo des organisateurs et invités pour faire date

des importations. Les interconnexions des réseaux électriques et de télécommunications sont soit inexistantes, soit à l'état embryonnaire. Les taux d'accès à l'énergie électrique sont très faibles et s'affichent à 54%, avec une moyenne de 20 % dans les zones rurales. Les importations des produits alimentaires sont ressorties en moyenne à 2.400 milliards de F.CFA par an au cours des dernières années, a relevé le pré-

développement d'autre part. Nous avons la chance d'être la zone la plus riche du continent et même du monde, au regard de nos matières premières, de l'intelligence et de la vigueur de nos populations. Notre rôle régali est de mettre à la disposition des pouvoirs publics les moyens financiers, dont ils ont besoin, pour la mise en œuvre de projets structurants nationaux, fer de lance d'un véritable développement partagé, d'un

Mme Nadège Bongouandé, directrice de la mobilisation des ressources de la BDEAC; Serge Dino Daniel Gassackys, directeur national de la BEAC; Paul Onono Abomo et Gilles Tchamba, directeurs généraux, respectivement, des sociétés Contracturer Capital et L'Archer Capital, des sociétés de bourses, membres du consortium d'Arrangements.